Guide de la Pêche et du Tourisme 2015

La Valserine

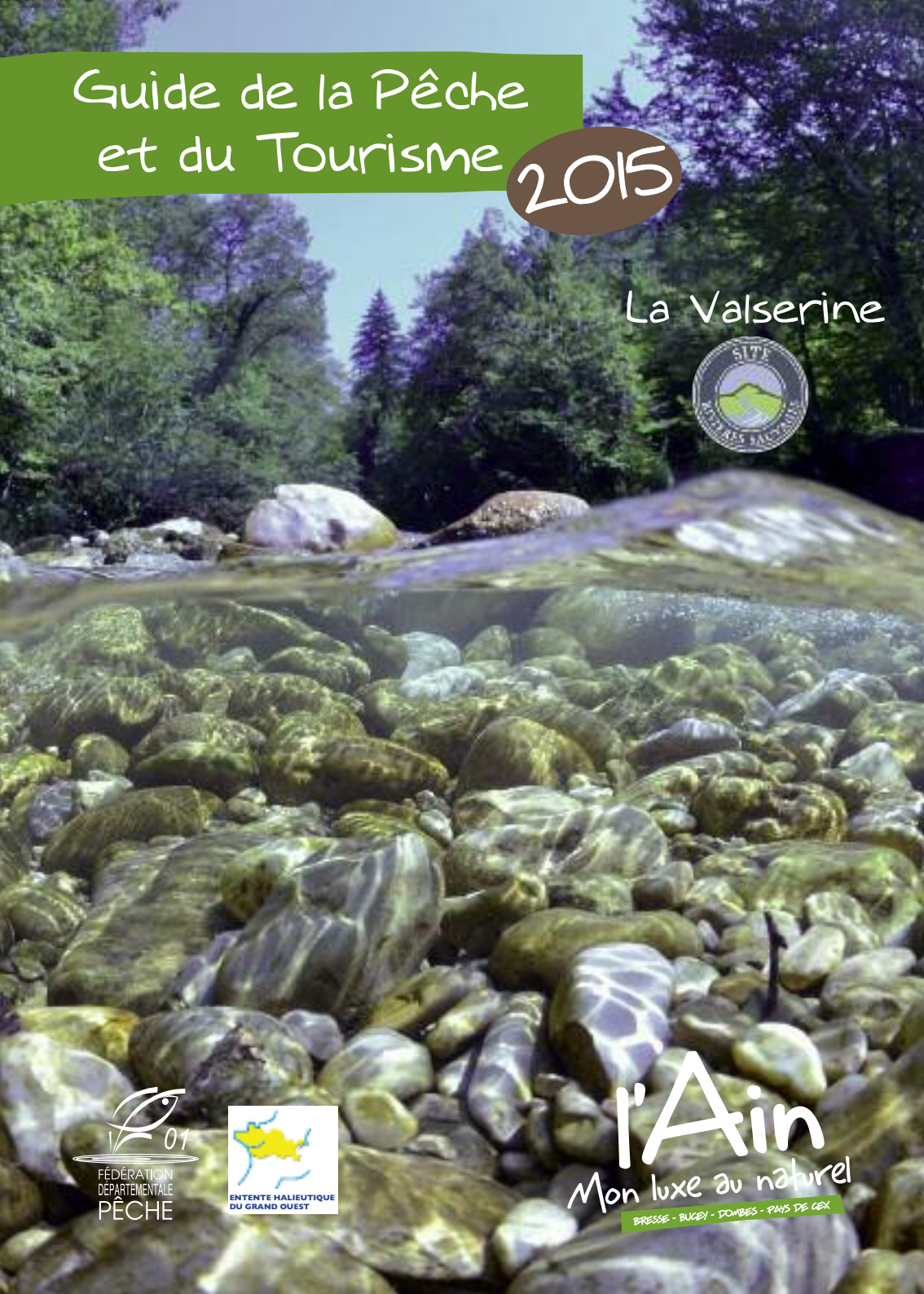

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 01

ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST

l'Ain
Mon luxe au naturel

BRESSE - BUGEY - DOMBES - PAYS DE GEX

AVENIR PECHE
& CONCEPT PRO PECHE

CARPODROME
Montrevel-en-Bresse
carte à la journée

Plaine tonique
Montrevel-en-Bresse,
les 10 et 11
janvier 2015

Distributeur
d'appâts et d'amorces
24h/24

437, avenue de Trévoux
01000 ST-DENIS-LES-BOURG
Tél. 04 74 21 55 62
Fax 04 74 32 04 03

ACHATISSIMO.COM
Vente en ligne de matériel de pêche

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Le mot des présidents

Le département de l'Ain a la particularité d'être composé de quatre territoires géographiquement et culturellement différents : la Bresse, la Dombes, le Bugey et le Pays de Gex.

Dans l'Ain, l'eau est présente partout. Fleuves, rivières, lacs et étangs offrent un domaine de pêche incomparable de par sa diversité. La richesse piscicole aux multiples espèces permet toutes les pratiques de pêche à la ligne. Cette réputation attire des pêcheurs des quatre coins de France et d'Europe.

La Fédération de Pêche de l'Ain et Aintourisme mettent leurs compétences en commun depuis 2009 pour développer et structurer une offre et des produits de qualité qui répondent aux attentes spécifiques de la clientèle de pêcheurs.

Cette collaboration permet d'éditer ce guide « Pêche et Tourisme » afin de faire connaître à chaque lecteur les multiples possibilités de découvertes touristiques et de séjours individuels ou familiaux ainsi que la richesse piscicole de notre département.

Nicolas GOUSSEF
Président de la Fédération de Pêche de l'Ain

Jean-Marc FOGNINI
Président d'Aintourisme

Photo de couverture : La Valserine © Yannick Gouguenheim

Sommaire

La Fédération de Pêche, c'est quoi ?	2 à 5
Tarifs - Mode d'emploi	6
Réglementation générale	7 à 9
Réglementation carpe de nuit	10
Calendrier solaire - Pour pêcher (multilangue)	11
Droits et devoir	13
Lacs de montagne	14
Réciprocité - EHGO	16 à 17
Pêcheurs aux engins - MRM	18
Espèces invasives	19 à 21
Légende des pictogrammes	22
Label AIN Pêche	23
Carte halieutique	24 à 25

Carpes et carnassiers

La Reyssouze	28 à 32
Le Sevron, le Solnan, les 2 Sânes	34 à 37
La Veyle	39 à 42
Le Suran et les retenues de la rivière d'Ain	44 à 45
La Chalaronne et la Dombes	46 à 51
Le Haut Bugey	52 à 55
Le Pays de Gex	56 à 59

Truites et Ombres communs

La Basse rivière d'Ain et ses affluents	62 à 65
Le Bas Bugey	66 à 67
L'Albarine	68 à 71
Le Séran et le Rhône	72 à 73
La Valserine et la Semine	74 à 76

Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative	79
Missions techniques et garderie - Police de la pêche	

Ce document n'est pas contractuel. Les renseignements y figurant peuvent subir des modifications ou être incomplets. Il appartient à chacun de vérifier notamment en se reportant aux textes réglementant la pêche.
Il ne saurait engager la responsabilité de la Fédération ou des AAPPMA.

La FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'AIN œuvre tous les jours pour une meilleure qualité de la pêche et de l'environnement halieutique

Fédération de Pêche de l'Ain
10, allée de Challes
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 22 38 38
E-mail : animpeche01@orange.fr
www.federation-peche-ain.com

La fédération c'est :

- Un conseil d'administration de 16 membres, tous bénévoles et d'une équipe de 13 salariés pour la promotion de la pêche et des milieux aquatiques, ses missions essentielles.
- Une association loi 1901, à caractère d'établissement d'utilité publique, agréée pour la protection de la nature et chargée de missions d'intérêt général.
- Un partenaire privilégié des acteurs institutionnels qui interviennent dans le domaine de l'eau.
- Un travail en relation avec les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
- Des opérations conduites sous l'impulsion du conseil d'administration, annuelles ou pluriannuelles, déclinées en études ou actions.
- En 2014, ont été réalisées études piscicole affluent de la Seille dans l'Ain, tests de nouveaux gradiants de baisse de niveau d'eau sur la basse rivière d'Ain, suivit des frayères à brochets et salmonidés sur l'ensemble du département ainsi que de nombreuses actions en partenariat avec les contrats rivière, SIVU, CNR, RTE.

PRESTATIONS DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'AIN

Ateliers Pêche Nature

Localisation	Responsable de l'atelier	Téléphone	Email
La Truite du Formans	M. Molard Patrick	04 74 00 33 73	patrick.molard@altinet.fr
Albarine	M. Michel Martial	06 83 12 03 72	martialmichel4590@neuf.fr
Pont d'Ain (PLA)	M.Gradwohl Christophe	06 15 09 21 16	gradwohl.christophe@neuf.fr
Thoissey-Montmerle	M. Bouche Jean-Pierre	06 75 60 40 84	bouche.jean.pierre@wanadoo.fr
Jeune Gaule de Viriat	M. Chapuis Sylvain	06 83 56 45 61	sylvain.chapuis1@yahoo.fr
APABR	M. Lespinasse Georges	06 32 09 44 70	
Vonnas	M. Billet Jean-Jacques	06 73 63 45 77	jeanjacques.billet@orange.fr
Thoiry	M. Matty Roger	06 20 98 23 86	roger.matty@sfr.fr
Villars-les-Dombes	Fédération 01	04 74 22 38 38	animpeche01@orange.fr
Pont-de-Vaux	M. Patriarca Christophe	06 74 04 72 16	
RLHB	M.Bourniquet Jean-Pierre	06 11 33 37 86	jean-pierre.bourniquet@orange.fr
St Etienne du Bois	M.Marion Patrick	04 74 30 57 96	marionpatrick@orange.fr

Ces structures bénévoles permettent aux jeunes âgés de 10 ans et plus de s'initier à la pratique de différentes techniques de pêche et de découvrir un environnement naturel atypique au loisir pêche.
Aujourd'hui, sur nos différents Ateliers, vous pouvez découvrir les joies de la pêche au coup, à l'anglaise, aux leurres pour le brochet, la truite et le black-bass, la pêche aux appâts vivants, la pêche à la mouche et les balades pêche en float-tube…

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur le site internet :
www.federation-peche-ain.com rubrique **activités pêche/APN**

2 GUIDES DE PÊCHE PROFESSIONNELS

Olivier TONDEUR

Olivier TONDEUR : *Tél. : 06 84 78 02 65*
Techniques de pêche pratiquées :
- Truite : appâts naturels, leurres, mouches
- Ombre : appâts naturels, mouches
- Tous types de carnassiers aux leurres

Spécialités : camps carnassiers ados depuis 2007

Découverte du TENKARA.

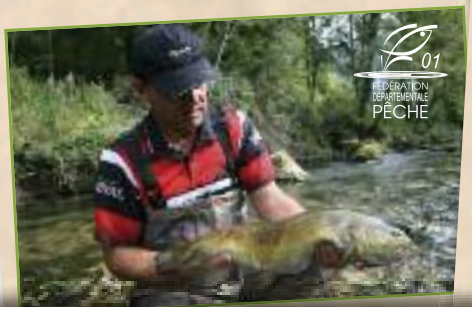

Frédéric LARDON

Frédéric LARDON : *Tél. : 06 81 41 68 17*
Techniques de pêche pratiquées :
- Pêche au coup (grande canne, feeder et anglaise)
- Carpe au posé et à roder

Spécialité : camps carpe ados depuis 2010 (en bivouac et de nuit)

Autres prestations complémentaires :
- stages de pêche et colos ados : vacances scolaires
- groupes scolaires CE1, CE2, CM1, CM2 : découverte environnement et pêche, milieu aquatique (collecte d'insectes aquatiques) d'avril à fin octobre.

©C.Moirenc/photothèque

Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN01)

Depuis 2008, la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Ain a mis en place un Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN01).

Ce service, formé de 2 agents de développement loisir pêche diplômés du BP JEPS pêche de loisir, propose des animations nature et pêche ainsi que des initiations découverte ou perfectionnement "pêche" à destination des écoles primaires, des structures de loisirs et éducatives du département, mais également en direction des particuliers, adolescents et adultes.
Ce service a comme objectifs de promouvoir et susciter un intérêt particulier du grand public sur les connaissances halieutiques et de sensibiliser au respect et à la préservation du milieu aquatique.

Découvrir les poissons vivant en eau douce, connaître et protéger le milieu aquatique, participer à des ateliers pédagogiques riches et variés sur la nature, l'environnement et le loisir pêche. Se retrouver au bord de l'eau et communiquer son savoir et savoir-faire, telles sont les missions que se fixe ce service.

Nous nous déplaçons sur tout le département avec un matériel technique et adapté à chaque animation et nous nous chargeons de trouver un site proche de votre structure, en tenant compte des contraintes de sécurité. Nous pouvons aussi vous accueillir sur un de nos sites adapté et gérer de l'accueil de groupe.

Afin d'être plus proche de vos diverses demandes, nous avons établi un large choix d'interventions et d'animations (dossier pédagogique consultable sur rendez-vous).

- Supports techniques (poissons d'eau douce, flore aquatique, l'eau, les écosystèmes…).
- Supports pédagogiques (collecte d'insectes aquatiques et terrestres, réalisation d'herbiers, fresque aquatique…).

Toutes ces interventions et services sont ouverts à tous publics et vous seront proposés dans un cadre ludique et pédagogique. Vous serez accompagné par un de nos agents de développement.

TONDEUR Olivier au 06 84 78 02 65
LARDON Frédéric au 06 81 41 68 17
animpeche01@orange.fr

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur le site internet www.federation-peche-ain.com rubrique activités pêche

Missions techniques et de garderie

La Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dispose d'une antenne technique par l'intermédiaire des gardes-pêche et techniciens.

En partenariat avec les nombreux acteurs, elle travaille sur :

- Le conseil et l'aide aux AAPPMA concernant leurs projets.
- Le suivi et la collaboration avec les contrats de rivière et autres procédures, des études jusqu'aux travaux (conseils, réunions, avis techniques, projets de restauration des milieux,...).
- Les études piscicoles (pêches électriques scientifiques, diagnostic des peuplements, proposition de gestion,...).
- Le suivi des passes à poisson et des zones de frayères.
- Les missions de police (surveillance, police de la pêche, lutte contre le braconnage,...).
- Le suivi des travaux en rivière (préconisations pour la protection du milieu…)
- En 2014, plus de 100 pêches électriques scientifiques ou de sauvetage.

Techniciens :
Benjamin Herodet, Benjamin Jacquot,
Contact : Fédération de Pêche - 04 74 22 38 38

Salmoniculture de Chazey-Bons

Michel LEJEUNE
Tél. 04 79 81 72 44
Fax 04 79 81 71 95
Portable 06 70 32 06 26

La salmoniculture de Chazey-Bons a été créée initialement afin d'assurer une reproduction d'alevins de truites fario et d'ombres communs de souche Rhôdanienne, destinés prioritairement au repeuplement annuel du Rhône et ses affluents afin de compenser le préjudice piscicole engendré par les aménagements hydro-électriques réalisés par la Compagnie Nationale du Rhône.

La Fédération de Pêche de l'Ain a acheté cette pisciculture en 2005.

01
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

CARTES DE PÊCHE TARIFS 2015 *indicés réciprocité*

Carte de pêche 2015 des structures associatives de la pêche de loisir

Aucune copie des timbres CPMA "papier" ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.
Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.
Seules les cartes de pêche acquises par Internet sur ww.cartedepeche.fr peuvent être réimprimées gratuitement.

Produits	Description	Timbre "à coller" sur les cartes de pêche d'AAPPMA	Cartes de pêche avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche "Internet"	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle "personne majeure". 1ère et 2e catégories – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	33,80 € 25,50 € 14,70 € 74,00 €
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE Récipro-URNE	Carte réciprocitaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. Carte annuelle interfédérale "personne majeure". 1ère et 2e catégories – Tous modes de pêche. La carte interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. La carte Récipro-URNE permet de pêcher uniquement sur les parcours des associations en réciprocité partielle des 17 départements adhérents de l'URNE. Prix unique : 95 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	TOTAL	95,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle "personne mineure" : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2e catégories – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	2,20 € 6,80 € 9,00 € 18,00 €
Carte Découverte - 12 ans	Carte annuelle "Découverte -12 ans" : Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2e catégories – Tous modes de pêche. Pêche à 1 ligne Prix unique : 6 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	0,50 € 1,75 € 3,75 € 6,00 €
Carte promotionnelle "Découverte Femme"	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1ère et 2e catégories – Tous modes de pêche. Pêche à 1 ligne Prix unique : 32 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	12,30 € 4,85 € 14,85 € 32,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2e catégories – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA "Journalière" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		NEANT	@oui	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	3,20 € 3,40 € 3,40 € 10,00 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2e catégories – Tous modes de pêche. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 32 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	12,30 € 11,00 € 8,70 € 32,00 €
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2e catégories – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA "Hebdomadaire". Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2015. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 19,70 € (Pas de timbre CPMA)	NEANT		@oui	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	0,00 € 11,00 € 8,70 € 19,70 €
PassPêche Majeur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1 € (RMA destinée à l'Agence de l'eau) (Pas de timbre CPMA « Journalière »)	NEANT		NEANT	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	1,00 € 0,00 € 0,00 € 1,00 €
PassPêche Mineur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1 € (Gestion FD/AAPPMA) (Pas de timbre CPMA)			NEANT	CPMA FDAAPPMA AAPPMA TOTAL	0,00 € 1,00 € 0,00 € 1,00 €

PÊCHE EN 1ère ET 2e CATÉGORIES

Les titulaires des nouvelles cartes de pêche ont le droit de pêcher :

1° Dans les eaux de première catégorie (salmonicoles) à une ligne montée sur canne munie de deux hameçons au plus ou de trois mouches artificielles, à la vermée, aux balances à écrevisses (maximum 6).

2° Dans les eaux de deuxième catégorie (cyprinicoles et exocicoles) à la ligne (4 lignes montées sur cannes munies de deux hameçons au plus. Ces cannes doivent être disposées à proximité du pêcheur), au lancer, à la mouche artificielle, au poisson mort ou artificiel, aux balances à écrevisses (maximum 6), à la bouteille ou carafe à vairons (maxi 2 litres), à la vermée et à la carpe de nuit sur les parcours ouverts à cette pratique.

Une réciprocité TOTALE est accordée pour les cartes "femmes" et "-12 ans" sur tous les départements de l'URFEPRA.

Réglementation

Période d'ouverture de la pêche, dans le département de l'Ain.

Désignation des espèces	Taille minimale de capture	Pêche aux lignes et aux engins	
		1ère catégorie	2e catégorie
Toutes espèces de poissons à l'exception de celles mentionnées ci-dessous		du 14 mars au 20 septembre	du 1er janvier au 31 décembre
Truite fario(1) et arc en ciel(1) **Omble** **Saumon de fontaine** **omble chevalier, cristivomer**	25 cm 30 cm 25 cm	du 14 mars au 20 septembre	du 14 mars au 20 septembre
Corégone(4)	30 cm 38 cm lacs de Nantua et Sylans	du 14 mars au 18 octobre	du 14 mars au 18 octobre
Ombre commun(2)	30 cm	du 16 mai au 20 septembre	du 16 mai au 31 décembre
Brochet	50 cm 60 cm lacs de montagne	du 14 mars au 20 septembre	du 1er au 25 janvier du 9 mai au 31 décembre
Sandre	40 cm	du 14 mars au 20 septembre	1er janvier au 8 mars et du 9 mai au 31 décembre
Black bass°°	30 cm	du 14 mars au 20 septembre	1er janvier au 3 mai 4 juil. au 31 déc.
Ecrevisse à pattes rouges **Ecrevisse des torrents** **Ecrevisse à pattes blanches** **Ecrevisse à pattes grêles**	(5)	du 25 juillet au 2 août	du 25 juillet au 2 août
Ecrevisse américaine **Ecrevisse californienne** **Ecrevisse de Louisiane**	(5)	du 14 mars au 20 septembre	du 1er janvier au 31 décembre
Grenouille verte **Grenouille rousse**		du 27 juin au 20 septembre	du 27 juin au 31 décembre
Anguille jaune(3)		Les dates sont fixées par arrêté interministériel	

(1) Sur le fleuve Rhône, l'ouverture des ces espèces est prolongée jusqu'au 4 octobre 2015

(2) Sur le Séran, la pêche de l'ombre commun est interdite toute l'année 2015
Sur la rivière d'Ain du barrage d'Allement (commune de Poncin) au barrage de retenue de la centrale hydroélectrique Convert à Pont d'Ain, la pêche de l'ombre est permise du 16 mai au 20 septembre 2015.

°° Sur les lacs de Priay et Longeville, no kill toute l'année, black-bass

(3) La pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres et de l'anguille argentée est interdite dans le département de l'Ain. L'utilisation de l'anguille comme appât est interdite à tous les stades (civelle, anguillette, anguille)

(4) Lacs de montagne ou Sylans et Nantua, **4 corégones par jour**, ouverture du 14 mars au 18 octobre 2015

(5) Nombre de balances à écrevisses : 6 par personne (2 pour le lac de Divonne)

Flashez ce code pour accéder au site de la Fédération de pêche de l'Ain, à tous les textes réglementaires.

Réglementation

NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉES

Les poissons pêchés dont la longueur est inférieure à la dimension réglementaire doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture.

Est autorisée la capture de 5 salmonidés par jour et par pêcheur sauf :

- sur l'Albarine : 3 salmonidés dont 1 ombre au plus,
- sur le Rhône et la Saône : 6 salmonidés dont 5 ombres maximum,
- sur la Rivière d'Ain, secteur 1ère catégorie : 3 salmonidés dont 1 truite fario et 1 ombre commun maximum par jour et par pêcheur,
- sur la Rivière d'Ain, secteur 2e catégorie à l'aval d'Allement : 3 salmonidés dont 1 truite fario et 1 ombre commun maximum par jour et par pêcheur.

PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE PROHIBÉS

Les procédés et modes de pêche prohibés dans le département de l'Ain sont énoncés aux articles L436-5 et suivant du Code Environnement.

Flashez ce code pour accéder à l'ARP 2015.

PROTECTION DE L'OMBRE

Du samedi 14 mars 2015 (date d'ouverture de la pêche à la truite) au samedi 16 mai 2015 (veille de l'ouverture de l'ombre), **en vue de protéger les frayères à ombre**, la pêche en marchant dans l'eau est interdite dans les cours d'eau et parties de cours d'eau de 1ère catégorie suivant :

- l'Albarine, section comprise entre la cascade de Charabotte, commune de Chaley, et la confluence entre la rivière d'Ain, commune de Châtillon-la-Palud.
- le Séran, section comprise entre la cascade de Cerveyrieu, commune d'Artemare, et la confluence avec le Rhône, commune de Cressin-Rochefort.
- le Furans, totalité du cours d'eau.
- le Suran, section comprise entre la retenue du moulin Desplanches, face aval, et la confluence avec la rivière d'Ain.
- l'Oignin, le Lange, 1ère catégorie.
- sur la Rivière d'Ain, 2e catégorie, à l'aval de l'Allement, la pêche en marchant dans l'eau est interdite pendant la fermeture de la truite.

CARPES DE NUIT

Important : afin d'enrayer le commerce illicite, la loi interdit de transporter vivantes les carpes de plus de 60 cm (Art. L436-16 du code de l'environnement)

Toutefois, depuis 1/2 heure après le coucher du soleil jusqu'à 1/2 heure avant son lever aucune carpe, capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée. Sur les parcours ouverts à la pêche à la carpe de nuit est autorisée la pêche à l'esche végétale exclusivement.

LIMITES DES LOTS DU DOMAINE PUBLIC

- **Rivière LA SAÔNE :** dans la totalité du département.
- **Rivière d'AIN :** la totalité de la rivière fait partie du domaine public dans le département de l'Ain, du Lot B5 jusqu'à la confluence avec le Rhône au lot B34 à l'aval sur la commune de St-Maurice-de-Gourdans.
  Limite amont du Lot B5 : de la normale tirée à 100 mètres amont du confluent de la Valouze (RD) près de Matafelon (Ain) et Thoirette (Jura) km 84, à la borne 3 à 120 m en aval du ruisseau des Granges. Longueur 3000 m.
- **Rivière LA CHALARONNE :** lot unique, du lieu-dit Creux de la Morelle près de Thoissey (Ain), au confluent de la Chalaronne et de la Saône (RG) à Thoissey. Longueur 500 m.
- **Rivière LA REYSSOUZE :** lot unique du barrage de la retenue du canal de Pont-de-Vaux (Ain) à la confluence avec la Saône (RG) près de Reyssouze (Ain). Longueur 5100 m.
- **Fleuve RHÔNE :** dans la totalité du département.

- **Rivière LE SÉRAN :**

Lot n° 1 : de la normale tirée au confluent de l'Arvières (RG) près d'Artemare (Ain) au pont d'Aignoz. Longueur 7100 m.
Lot n° 2 : du pont d'Aignoz au pont de Flaxieu. Longueur 2300 m.
Lot n° 3 : du pont de Flaxieu à l'entrée du syphon au passage du Séran sous le canal d'amenée de Belley. Longueur 4800 m.

- **Rivière LE FURANS :**

Lot n° 1 : du pont d'Anders près d'Andert-Condon, au pont de Bognens. Longueur 2000 m.
Lot n° 2 : du pont de Bognens au pont de Thoys. Longueur 2500 m.
Lot n° 3 : du pont de Thoys au pont de Peyzieux. Longueur 3000 m.
Lot n° 4 : du pont de Peyzieux au confluent avec le Rhône, rive droite près de Brens. Longueur 3400 m.

- **Lac de SYLANS : lot unique :** domaine public, réglementation spécifique lacs de montagne.

DOMAINE PRIVÉ
Lacs de retenues des barrages hydroélectriques

- **Retenue de SAMOGNAT-MATAFELON** sur l'Oignin et l'Anconnans, communes de Matafelon et Samognat (Ain).
  Lot unique : de l'extrémité amont de la retenue sur l'Oignin et sur l'Anconnans au barrage de Charmines.
  Surface : 60 hectares environ.

Réserve : *de l'aval du pont de la D18 jusqu'au barrage. Longueur 450 m.*

Observations : *la circulation des bateaux de pêche est interdite dans la zone pêche interdite. Moteur thermique interdit*

- **Retenue d'INTRAT sur l'Oignin**, commune d'Izernore (Ain).
  Lot unique : de l'origine de la retenue au barrage. Surface : 5 hectares environ.
  Gestion piscicole fédérale

Observations : *La circulation des bateaux pour l'exercice de la pêche est interdite sur la totalité de la retenue. Réserve de pêche de 50 m en amont du barrage à 100 m en aval.*

- **Retenue de CIZE-BOLOZON** sur la Valouze, communes de Corveissiat (Ain) et de Thoirette (Jura).
  Lot unique : de la ligne joignant les bornes 276 (RG) et 279 (RD) limitant la concession de Cize-Bolozon, au pont de la route nationale n° 436.
  Surface : 20 hectares environ.

Observations : *la circulation des bateaux pour l'exercice de la pêche est autorisée dans les limites de la retenue indiquée ci-dessus.*

CARPES DE NUIT

Pêche de nuit autorisée pour la carpe

Tous les jours toute l'année :

• **L'AIN à Corveissiat - Matafelon - Granges - Cize - Hautecourt - Romanèche - Serrières-sur-Ain**
Lots de B5 à B15 de l'Ain sur les deux rives.
AAPPMA : APABR.

• **L'ÉTANG DU COMTE à Culoz NO KILL**
Totalité du plan d'eau. AAPPMA : UPBB.

• **LE PLAN D'EAU DE LA MALOURDIE à Anglefort**
Casier n°3, amont de l'île de la Malourdie, en aval du barrage de Motz sur la rive gauche du canal d'amenée - Lot A7 Bis.
AAPPMA : la Gaule Seysselane.

• **L'ÉTANG DE LA RICA à Culoz NO KILL**
AAPPMA : UPBB.

• **LE PLAN D'EAU DE MASSIGNIEU à Cressin - Rochefort - Massignieu**
Du camping de Massignieu-de-Rives à la pointe de l'Ecoiçon. AAPPMA : UPBB.

• **LE LAC DE BARTERAND à St-Champ - Pollieu**
AAPPMA UPBB, sauf sur la plage. **NO KILL**

• **L'OIGNIN à Matafelon - Granges, retenue de Moux-Samognat**
Rive gauche : de l'extrémité aval du camping de Matafelon au pont de la RD 18, face amont.
Rive droite : du début du chemin carrossable au pont de la RD 18, face amont.
AAPPMA Rivières et lacs du Haut Bugey.

• **LE PLAN D'EAU DE GLANDIEU à Glandieu** (sauf secteur plage) UPBB. **NO KILL**

• **LE PLAN D'EAU DE MURS-ET-GELINIEUX,** jusqu'au barrage de Brégnier-Cordon.
AAPPMA : UPBB.

• **LE RHÔNE, Lagnieu-Sault Brénaz,** B11-B12, sur la rive droite uniquement.

• **LE RHÔNE, Murs-et-Gelignieux, Brégnier-Cordon,** Limite amont : normale à l'axe du canal d'amenée à l'usine de Brégnier-Cordon passant par l'extrémité Est de la digue RG barrage de Champagneux. Limite aval : usine hydraulique de Brégnier-Cordon (face amont).

• **LE RHÔNE, Culoz, Anglefort, Lavours, Cressin, Rochefort, Massigneu de Rives, Magnieu, Belley, Virignin, Brens, Nattages, Peyrieu, Brégnier-Cordon, Izieu, Murs-et-Gelignieux,** Lots n°A8, A8bis, A9, A10, A11bis, A12, A12bis, B1 et B3bis

Du vendredi soir au lundi matin toute l'année :

• **LA SAÔNE à Pont-de-Vaux**
Lot M28, rive gauche : du chemin des Moutons, PK 98-800 (amont) au pont de Fleurville, PK 97-600 (limite aval). AAPPMA de Pont-de-Vaux.

• **LA SAÔNE à Thoissey**
Lot M2 rive gauche : du PK 63-370 au PK 64-000. AAPPMA de Thoissey, longueur 630 m

• **LA SAÔNE à Mogneneins**
Lot M3 rive gauche : du PK 61-150 au PK 61 950. AAPPMA de Thoissey, longueur 800 m

• **LA SAÔNE à Montmerle-sur-Saône**
Lot n°6 rive gauche : du PK 54 (amont) au PK 52 (aval). AAPPMA de Thoissey.

Du vendredi soir au lundi matin, selon un calendrier établi annuellement par l'AAPPMA locale :

• **LAC DE DIVONNE-LES-BAINS**

• **LE LAC DE NANTUA, lieu-dit "Pré Gagdène"**

• **LE LAC DE SYLANS, la Glacière**

• **LE LAC DE CORMORANCHE**
se renseigner sur site, base de loisirs, AAPPMA Pont-de-Veyle - Grièges

• **LE LAC DES DRAGAGES, St Denis les Bourg** (3e week end juillet, août, septembre)

Ceci est un condensé, se renseigner auprès des différentes structures liées à la pêche.

Flashez ce code pour accéder au site de la Fédération de pêche de l'Ain, rubrique Carpe de nuit.

Du vendredi soir au mercredi matin toute l'année

• **Lac de Chenavieu (Longeville)**
Rive ouest : linéaire de près de 790 m longeant l'autoroute A40, depuis la limite communale avec Pont d'Ain jusqu'à l'extrémité sud du plan d'eau.

CALENDRIER SOLAIRE

Janvier		
Dates	Lever	Coucher
1	08h23	17h04
5	08h23	17h08
10	08h22	17h14
15	08h19	17h20
20	08h16	17h27
25	08h11	17h34
31	08h05	17h43

Février		
Dates	Lever	Coucher
1	08h04	17h44
5	07h59	17h50
10	07h52	17h58
15	07h44	18h05
20	07h36	18h13
25	07h27	18h20
28	07h22	18h24

Mars		
Dates	Lever	Coucher
1	07h20	18h26
5	07h13	18h31
8	07h03	18h38
14	06h56	18h44
15	06h54	18h45
20	06h44	18h52
25	06h34	18h59
31	07h23	20h07

Avril		
Dates	Lever	Coucher
1	07h21	20h08
5	07h13	20h14
10	07h04	20h20
15	06h54	20h27
20	06h45	20h34
25	06h37	20h40
30	06h29	20h47

Mai		
Dates	Lever	Coucher
1	06h27	20h48
3	06h21	20h54
9	06h15	20h59
10	06h14	21h00
15	06h08	21h06
16	06h06	21h07
20	06h02	21h12
25	05h57	21h17
31	05h53	21h23

Juin		
Dates	Lever	Coucher
1	05h52	21h24
5	05h50	21h28
10	05h48	21h31
15	05h48	21h34
20	05h48	21h36
25	05h49	21h36
27	05h50	21h36
30	05h51	21h36

Juillet		
Dates	Lever	Coucher
1	05h52	21h36
4	05h54	21h35
10	05h58	21h32
15	06h03	21h29
20	06h08	21h25
25	06h13	21h20
31	06h20	21h12

Août		
Dates	Lever	Coucher
1	06h21	21h11
2	06h22	21h10
5	06h26	21h06
10	06h32	20h58
15	06h38	20h50
20	06h45	20h42
25	06h51	20h33
31	06h59	20h22

Septembre		
Dates	Lever	Coucher
1	07h00	20h20
5	07h05	20h12
10	07h11	20h02
15	07h18	19h53
20	07h24	19h43
25	07h30	19h33
30	07h37	19h23

Octobre		
Dates	Lever	Coucher
1	07h38	19h21
5	07h43	19h13
10	07h50	19h04
15	07h57	18h55
18	08h04	18h46
25	07h11	17h37
31	07h19	17h28

Novembre		
Dates	Lever	Coucher
1	07h21	17h26
5	07h26	17h20
10	07h34	17h14
15	07h41	17h08
20	07h48	17h03
25	07h55	16h59
30	08h01	16h56

Décembre		
Dates	Lever	Coucher
1	08h02	16h56
5	08h07	16h54
10	08h12	16h54
15	08h16	16h54
20	08h19	16h56
25	08h22	16h58
31	08h23	17h03

Ouverture Fermeture

Pour les espèces se référer au tableau page 3 ou l'ARP

HEURE LÉGALE DE PÊCHE

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher (heure solaire). L'heure à prendre en considération est celle figurant sur le calendrier de la Poste. Pour obtenir l'heure légale française, ajouter 1 heure (2 heures pour l'heure d'été).

Espèces nuisibles - Espèces indésirables

Les espèces de 2e catégorie (brochet, sandre, black bass, perche) sont considérées comme indésirables en 1ère cat il est interdit de relâcher ces espèces.

Pour pêcher

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique et s'il n'a pas acquitté la CPMA de l'année en cours. Pêcheurs : respectez les règlements en vigueur dans notre département. Renseignez-vous chez nos dépositaires de carte de pêche.

In order to...

No-one is permitted to fish without being a member of an approved fishing and/or environment protection association. You are also required to pay CPMA for the year. Anglers are required to follow the regulations fo our Department (Region). For more information, please contact the local tourist office.

Sie wollen angeln...

Angeln ist nur den Mitgliedern eines eingetragenen Angel-und Fischzuchtvereins, nach Einzahlung der betreffenden CPMA für das laufende Jahr, gestattet. Wir bitten die Angler, die in unserem Bezirk geltenden Anordnungen zu beachten. Erkundigen Sie sich in unseren Angelscheinverkaufstellen.

Om te kunnen vissen...

Niemand mag zich toeleggen op de visvangst indien hij geen deel uitmaakt van een erkende clyb voor visteelt en visvangst en indien hij zich niet gekweten heeft van de CPMA voor visteelt van het lopende jaar. Vissers, wij versoeken i de reglementen te eerbiedigen die in dit department van toepassing zijn. Inlichtingen kunt U verkrijgen bij onze verkopers van visvergunningen.

Direction Départementale des Territoires

23, rue Bourgmayer - 01000 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 45 62 37

- Fusion DDE - DDA des services de l'Etat,
- a comme mission le contrôle de l'eau, les installations classées, arrêté sécheresse, déclaration de travaux, lois sur l'eau, contrôle des ouvrages hydroélectriques et classement des cours d'eau en conformité avec les SDAGE.
- Police de l'eau et police de la pêche.
- Rédige l'ARP en conformité avec la loi…

Le BLACK-BASS, un poisson de combat !

Pourquoi une date de fermeture ?

- la Fédération de Pêche a mis en place depuis 2010 une période de fermeture du Black-Bass pendant sa période de reproduction. Avant, c'était le seul poisson avec une taille légale de capture mais sans date de fermeture.
- Le Black se reproduit en surveillant son nid et il est alors trop facile de le pêcher à ce moment là… Mais sans parents pour les oxygéner, les œufs périssent !
- Ce poisson de sport pourra maintenant assurer sa descendance en toute quiétude.

l'ain Conseil général

01 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

Mise en place d'un partenariat pour la conservation de l'Ecrevisse à pieds blancs

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie le Conseil Général de l'Ain et la fédération départementale de pêche nous avons engagé une étude pluriannuelle visant à préserver l'Ecrevisse à pieds blancs au niveau départemental.

Ce crustacé régresse partout en Europe à cause de la dégradation de son milieu de vie et suite à l'introduction d'Ecrevisses nuisibles en provenance d'Amérique du Nord. Dans l'Ain ce ne sont pas moins de 8 populations qui ont disparues depuis 10 ans, témoignant ainsi de la nécessité d'agir rapidement.

La première phase des travaux de prospection réalisée en 2014 a permis de préciser l'existence de 25 populations d'Ecrevisses à pieds blancs dans le département. 4 populations présumées présentes ont probablement disparues et deux nouveaux secteurs colonisés ont été découverts. Des analyses génétiques sont en cours afin de confirmer la viabilité de nos écrevisses.

Suite à ce premier travail nous établissons un bilan départemental de la répartition des écrevisses ainsi qu'un plan de recherche de nouvelles populations pour l'été 2015. Les sites identifiés comme prioritaires seront étudiés finement afin de préconiser dès cette année les actions à mettre en place pour préserver le crustacé. Enfin nous avons vocation à accompagner les partenaires dans la mise en place de ces actions et sensibiliser les usagers des milieux aquatiques dans l'objectif de mise en place d'une stratégie de conservation efficace.

LA PÊCHE : DROITS ET DEVOIRS

La réglementation de la pêche en eau douce est contenue dans :

- les décrets et arrêtés ministériels pris pour l'application de la loi pêche,
- les arrêtés préfectoraux.

ATTENTION : Sur un même cours d'eau, vous pouvez trouver une alternance de 1ère et de 2e catégories avec une réglementation différente.

Définition de la ligne : la ligne est montée sur une canne, munie de 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au plus et doit être disposée à proximité du pêcheur.

QUELS SONT LES AMORCES ET APPÂTS INTERDITS EN 1ère ET 2e CATÉGORIES ?

Il est interdit d'utiliser comme appâts ou amorces les œufs de poisson soit naturels, frais, conservés, ou mélangés à une composition d'appâts, artificiels.

- En 1ère catégorie : sont interdits l'asticot et autres larves de diptères (tifis, et vers de vase) dans tous les cours d'eau et plans d'eau du département de l'Ain.
- En 2ème catégorie : pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche au brochet, sont interdits : le vif, le poisson mort, le poisson artificiel, la cuillère, le streamer et autres leurres à l'exception de la mouche artificielle.

À part cette interdiction temporaire, sont strictement interdits comme appâts :

- les poissons dont la taille minimale est fixée par décret,
- les poissons appartenant à des espèces protégées (par arrêté ministériel)
- les poissons appartenant à des espèces non représentées, susceptibles de provoquer des déséquilibres (poisson chat, perche soleil, etc.)
- L'utilisation de l'anguille comme appât est interdite à tous les stades (civelle, anguille, anguillette)

PÊCHE À LA TRAÎNE

L'utilisation de lignes de traîne est interdite. La pêche à la traîne est définie comme la mise en mouvement d'une embarcation, mue par une force autre que naturelle, aux fins de traîner un cordeau, une ligne, ou un fil, plus ou moins tendu en raison de la vitesse, et muni à l'une de ses extrémités d'un vif, d'un poisson mort, ou de tout autre leurre, d'une cuillère ou hélice, l'autre extrémité étant fixée soit à la barque soit tenue directement ou par l'intermédiaire d'une canne, ou par un pêcheur embarqué ou un passager ; de telle sorte que l'appât reste entre deux eaux et soit attractif pour le poisson. Ne sont pas considérées comme pêche à la traîne, la pêche à la verticale et le power-fishing.

6 balances à écrevisses sont autorisées par personne.

PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS

Les membres des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique peuvent pêcher au moyen d'un seul carrelet à fond plat, à maille de 27 mm au moins, ayant au maximum 2 m de côtés et 4 m² de nappe.

Ils peuvent pêcher sur les portions de cours d'eau suivants :

- la **Veyle**, en aval du confluent avec le Renom
- la **Reyssouze**, du pont de la voie ferrée de Bourg à Chalon-sur-Saône, commune de St-Julien-sur-Reyssouze, jusqu'au barrage du moulin de Pont-de-Vaux
- le **Sevron**, en aval du pont de maretière, commune de Pirajoux
- le **Solnan**, en aval du pont de la RD 86, commune de Pirajoux
- la **Loeze**, de Feillens, en aval du pont des chintres, commune de Feillens

(arrêté ministériel du 19 avril 2011)

LAC DE DIVONNE-LES-BAINS

Ecrevisses : du 1er janvier au 31 décembre
Autres espèces : voir dispositions générales

- Les écrevisses peuvent être pêchées sans limitation de taille de capture.
- La capture de l'écrevisse doit se faire à l'aide de deux lignes montées sur canne ou de deux balances à écrevisses au maximum par pêcheur à l'exclusion de tout autre procédé de pêche (équivalence possible : 1 ligne = 1 balance à écrevisse).
- La pêche dite "à la gambe", ligne munie de cinq hameçons au maximum est autorisée.
- Le brochet (*esox lucius*) ne peut être pêché et doit être remis à l'eau immédiatement après sa capture si sa longueur est inférieure à 0,60 mètre.
- La pêche de la carpe de nuit est autorisée du vendredi soir au dimanche matin selon un calendrier préalablement défini par l'APPMA, locataire du droit de pêche du lac, et la commune de Divonne-les-Bains, remis à chaque pêcheur et affiché en mairie. Les poissons capturés la nuit devront être remis à l'eau.
- La pêche en bateau n'est autorisée que du 1er au 31 janvier et du 5 octobre au 31 décembre 2015. Durant cette période, elle ne peut se pratiquer qu'à poste fixe.

LAC DE NANTUA

Corégones : du 14 mars au 18 octobre 2015
Autres espèces : voir dispositions générales

- La pêche à la traîne est autorisée du 14 mars au 20 septembre 2015 : utilisation de trois lignes maximum munies chacune au maximum de cinq cuillères.
- La truite de lac (*salmo trutta lacustris*) ne peut être pêchée et doit être remise à l'eau immédiatement après sa capture si sa longueur est inférieure à 0,40 mètre
- Le brochet (*esox lucius*) ne peut être pêché et doit être remis à l'eau immédiatement après sa capture si sa longueur est inférieure à 0,60 mètre.
- Le corégone (*coregonus sp*) ne peut être pêché et doit être remis à l'eau immédiatement après sa capture si sa longueur est inférieure à 0,38 mètre. La pêche du corégone peut se pratiquer à l'aide d'une seule ligne dite "sonde" montée sur canne munie au maximum de cinq hameçons reposant ou non sur le fond.
- La pêche de la carpe de nuit est autorisée au lieu-dit "Pré de Gadgène" à Nantua, du vendredi soir au lundi matin, du vendredi 1er mai au lundi 23 novembre 2015. Les poissons capturés la nuit devront être remis à l'eau.
- Les pratiquants de la pêche dite "à la traîne", les pratiquants de la pêche du brochet et les pratiquants de la pêche du corégone doivent être porteurs d'un carnet de pêche tenu à jour qui leur sera remis par l'association titulaire du droit de pêche. Les carnets seront restitués à l'association avant le 31 janvier 2016.

LAC DE SYLANS

Corégones : du 14 mars au 18 octobre 2015
Autres espèces : voir dispositions générales

- Le corégone (*coregonus sp*) ne peut être pêché et doit être remis à l'eau immédiatement après sa capture si sa longueur est inférieure à 0,38 mètre.
- La truite de lac (*salmo trutta lacustris*) ne peut être pêchée et doit être remise à l'eau immédiatement après sa capture si sa longueur est inférieure à 0,40 mètre
- Le brochet (*esox lucius*) ne peut être pêché et doit être remis à l'eau immédiatement après sa capture si sa longueur est inférieure à 0,60 mètre.
- Le nombre de capture autorisé est fixé à 4 corégones par jour.
- La pêche du corégone peut se pratiquer à l'aide d'une seule ligne dite "sonde" montée sur canne munie au maximum de cinq hameçons équipés de nymphe et d'un plomb fixe en dessous des hameçons reposant ou non sur le fond.
- Les utilisateurs d'une ligne dite "sonde" pour la pêche du corégone doivent être porteurs d'un carnet de pêche tenu à jour qui leur sera remis par l'association titulaire du droit de pêche. Les carnets seront restitués à l'association avant le 31 janvier 2016.
- La pêche de la carpe de nuit est autorisée du vendredi soir au lundi matin, du vendredi 1er mai au lundi 23 novembre 2015. Les poissons capturés la nuit devront être remis à l'eau. Cette activité est interdite sur toute la partie de lac fortement exposée aux éboulements et longée par la voie ferrée.

SÉCURITÉ - PRUDENCE

En bordure des rivières même par beau temps

> **Situations à risques :** Restez prudent, les lâchers d'eau nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages hydro-électriques entraînent une brusque montée des eaux. Prudence, des îlots, bancs de graviers peuvent être submergés en quelques instants.

En bateau, respectez les panneaux de navigation, matériels de navigation et de sécurité obligatoires.

Prudence

L'eau peut monter rapidement, respectez la signalisation

ATTENTION DANGER

IL EST DANGEREUX

de s'aventurer dans le lit de ce cours d'eau ou sur les îles ou bancs de gravier l'eau pouvant monter brusquement et à tout moment par suite du fonctionnement des centrales hydroélectriques et des barrages.

DANGER !
RISK OF SUDDEN FLOODING EVEN GOOD WEATHER
ACHTUNG GEFAHR !
DANGER !
DARRAGES ET CENTRALES
RISQUE DE MONTÉE SOUDAINES DES EAUX, MÊME PAR BEAU TEMPS

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EHGO - 2015

Les adhérents à une APPMA réciprocitaire ont la posibilité de prendre une carte annuelle avec le timbre EHGO inclus pour 95 €. Cette carte interdépartementale vise à faciliter la vie du pêcheur.

N.B. Le pêcheur qui voudra acquitter le timbre EHGO en cours de saison devra le payer 30 €, ce qui portera le permis complet à 104 €.

LISTE DES AAPPMA DE L'AIN ADHÉRENTES À L'EHGO : Baneins (C2) - Beaupont - Domsure (C2) - Bény (C2) - Beynost (C2) - APABR (C2) - Cerdon (C1) - Châtillon/Chalaronne (C2) - Corgenon (C2) - Cormoz (C2) - Curciat-Dongalon (C2) - Divonne-les-Bains (C1 - C2) - Feillens (C2) - Gex (C1) - Grièges/Pont de Veyle (C2) - Jayat (C2) - Lagnieu - Sault Brenaz (C2) - Mantenay (C2) - Marboz (C2) - Marlieux (C2) - Meillonnas (C2) - Mézériat (C2) - Montluel-La Boisse La Sereine (C2) - Montrevel en Bresse (C2) - Nantua (C1 - C2) - Neuville les Dames (C2) - Péron Farges (C1) - Polliat (C2) - Pont d'Ain (C1 - C2) - Pont de Vaux (C2) - P.P.V.A. (C1 - C2) - APABR (C1 - C2) - St-Cyr/Menthon (C2) - St-Didier/Chalaronne (C2) - St-Étienne-du-Bois (C2) - St-Jean-sur-Veyle (C2) - Servas (C2) - Seyssel (C1 - C2) - Thoiry (C1) - Thoissey (C2) - Treffort-Cuisiat (C2) - AAPPMA Bas-Bugey. (C1 - C2) - U.P.R.A. (C1) - Villars les Dombes (C2) - Viriat (C2) - Vonnas (C2).

Nouveauté 2015 : Plan d'eau de Marboz.

COOPÉPOISSON

Pêche d'étangs
Repeuplement

01120 MONTLUEL - 04 78 06 60 91

coopepoisson.fr

Réciprocité

EHGO – Entente Halieutique du Grand Ouest

Avec la carte de pêche InterFédérale 2015, pêchez plus loin...

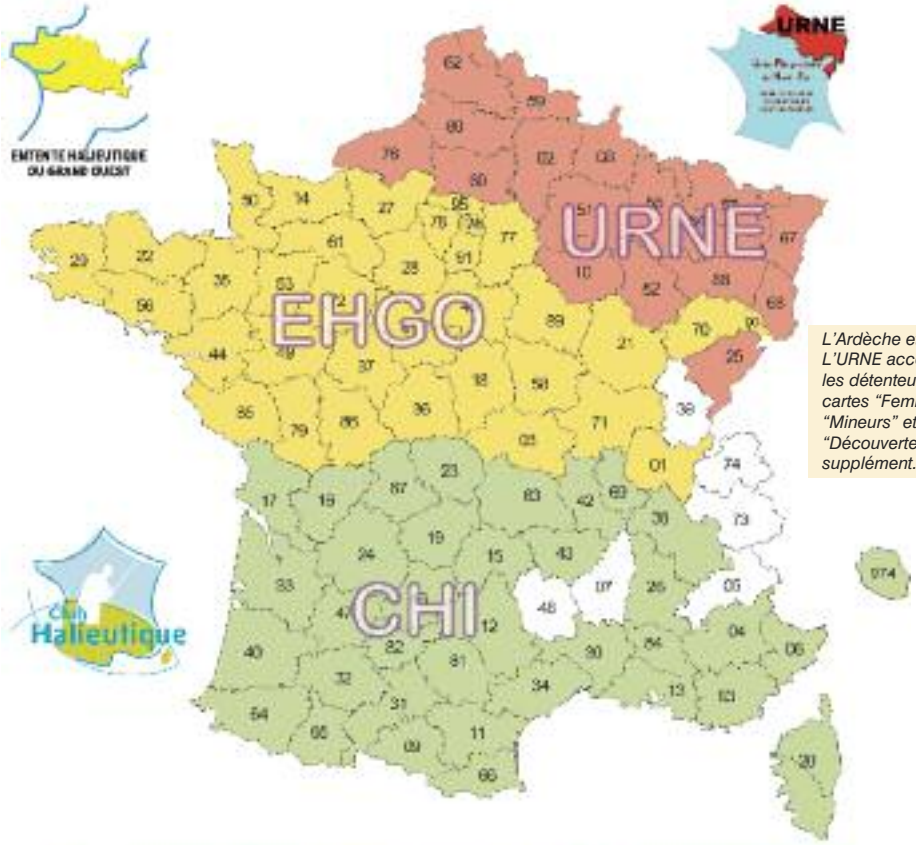

L'Ardèche et L'URNE acceptent les détenteurs des cartes "Femmes", "Mineurs" et "Découverte" sans supplément.

La carte de pêche **InterFédérale à 95€** permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des **91 départements** adhérents du CHI / EHGO / URNE

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

www.cartedepeche.fr

La pêche amateur aux engins et filets dans l'Ain

La pêche amateur aux engins et filets est possible dans l'Ain, sous couvert de l'association départementale agréée « la Petite pêche de l'Ain » qui adhère à la Fédération Départementale de Pêche de l'Ain.

3 secteurs sont ouverts à la pêche aux engins et filets :
- Le Rhône depuis la frontière suisse jusqu'au barrage de Villebois (centrale de Sault Brénaz) à l'exception des lots : A3, A4 ,A7, A10, A11, B3,
- La Saône depuis Mâcon jusqu'à Neuville/Saône à l'exception des lots : M1, M9, M10, M13
- La Reyssouze depuis le barrage de retenue du canal de Pont de Vaux jusqu'à l'embouchure avec la Saône

La pêche amateur aux engins et filets nécessite, en plus du permis de pêche habituel revêtu du timbre CPMA, une licence annuelle spécifique délivrée :
- pour le Rhône par le service de navigation Rhône-Saône, agence de Lyon,
- pour la Saône par le service de navigation Rhône-Saône, agence de Mâcon
- pour la Reyssouze, par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain.

En outre la liste des engins autorisés (filet, nasse, ligne de fond, carrelet, épervier) diffère d'un secteur à l'autre.
Une formation à la pratique de la pêche aux engins et filets sera organisée au printemps 2015.
Renseignez vous auprès de la Petite pêche de l'Ain :
Georges Carrotte
Les Bessons - 73170 La Balme
georges.carrotte@free.fr / 06 17 45 85 35

MRM, Les grands migrateurs ouvrent la route

En 1993, le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs prévoyait le retour de l'Alose sur le Rhône et ses affluents de rive droite jusqu'à l'Ardèche. Dans le volet 2004-2009, toutes les espèces migratrices étaient concernées et les actions couvraient le Rhône jusqu'à l'Ardèche, ses affluents de rives droite et gauche et les fleuves côtiers méditerranéens. La phase 2010-2015 favorisera le retour des poissons migrateurs sur le Rhône jusqu'à la Drôme, conformément au Plan de gestion de l'Anguille (Règlement européen n°1100/2007), au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Directive Cadre européenne sur l'Eau n°2000/60/CE) et à la stratégie migrateurs du Plan Rhône.

L'implication des Pêcheurs

Suivi de la migration des aloses : Depuis 1997, des carnets de pêche permettent de suivre les captures d'aloses des pêcheurs à la ligne sur le bassin du Rhône et les fleuves côtiers afin de comprendre le comportement migratoire de ces poissons et d'évaluer l'efficacité des actions entreprises.
Si vous êtes pêcheurs d'aloses (même occasionnels) sur le Rhône, ses affluents et que vous ne possédez pas encore votre carnet de pêche, n'hésitez pas à le réclamer !

Observatoire Salmonidés-Lamproies : Pour édicter et mettre en œuvre des mesures pertinentes de gestion et de restauration des populations de lamproies et de grands salmonidés migrateurs, il est primordial de clarifier leur statut et leur aire de répartition. Aussi, un maximum de données sur ces poissons sont nécessaires et nous avons besoin de votre participation. SI VOUS CAPTUREZ UN DE CES POISSONS, CONTACTEZ AU PLUS VITE VOTRE FÉDÉRATION DE PÊCHE QUI EFFECTUERA DIFFÉRENTS RELEVÉS, L'IDÉAL ÉTANT DE LE FAIRE SUR LE POISSON VIVANT

LES ESPÈCES INVASIVES

La Jussie

est une plante envahissante qui peut étouffer les rivières et étangs !
Une seule action efficace :
appelez-nous si vous pensez l'avoir vue !
Tél. 04 74 22 38 38.

Ses feuilles sont rondes quand elles flottent et allongées et velues quand elles se dressent. Pour éviter la mort des milieux aquatiques, il faut la repérer au plus vite. Les traitements chimiques sont inefficaces.

Cormoran

Ce grand oiseau noir, ennemi n° 1 des pêcheurs, est protégé depuis 1979. L'oiseau piscivore marin migre par les canaux intérieurs, et trouve plusieurs aires de repos, il niche depuis 10 ans de façon discrète l'été, s'adapte à toutes les situations, attaque frayères et bancs de poissons sans vergogne de mi-septembre à mi-avril.
Un oiseau consomme : 212 jours x 0,500 = 106 kg de poissons.
A cela on rajoute les hérons, les harle-bièvres, aigrettes, etc.
Sur les cormorans, nous arrivons à obtenir des autorisations de tir qui mobilisent beaucoup de bénévoles et deux gardes fédéraux l'hiver.

De véritables fléaux !

Une fois installées il est impossible de les éradiquer.
Elles se multiplient, modifient les écosystèmes, dévorent tout et gâchent les parties de pêche… Elles sont une des principales causes de régression de l'Ecrevisse à pieds blancs en Europe par la transmission de maladies.

L'Ecrevisse rouge de Louisiane

Elle ne craint ni les prédateurs, ni le froid ni le sec… à l'abri dans les terriers.
Ceux-ci nombreux déstabilisent les berges et digues d'étangs…
Elle se déplace très bien sur la terre ferme.

La reconnaître

Présente surtout dans les eaux calmes, riches et chaudes :
la Dombes, les étangs, mares et rivières de Bresse sont menacés.
Pinces granuleuses ponctuées de « boutons » rouges
et épines à la base des pinces.

La pêche des écrevisses : Les écrevisses américaines, de Louisiane et de Californie sont nuisibles et peuvent être pêchées à l'aide de 6 balances normalisée au maximum.
Pas de taille de capture, dates : voir page 7.
Attention : règlement différent pour les autres espèces.

UNE MENACE POUR LES ÉCOSYSTÈMES !

L'Ecrevisse de Californie ou Signal

Elle pullule et progresse vers l'amont des cours d'eau à grande vitesse…
Elle est peu sensible à la pollution…
Massive et agressive, elle prend la place des écrevisses françaises…

La reconnaître

Lacs frais (Divonne, Nantua), retenues de la rivière d'Ain
ou petits cours d'eau frais (Sereine, Pays de Gex)
où elle rencontre et supplante les Ecrevisses à pieds blancs.
Tache blanche ou bleutée à la base de l'articulation des pinces et carapace totalement lisse. C'est la plus grosse des écrevisses présente en France.

Sachez les reconnaitre !

Ne les transportez pas vivantes !

Interdiction de les relâcher !

Séchez votre matériel entre chaque sortie !

Parlez-en aux autres pêcheurs !

Faites nous savoir où elles sont !

LÉGENDE DES PICTOGRAMMES

Les stations vertes de vacances sont des localités rurales aménagées suivant une charte nationale signée par la commune, garantissant un environnement naturel, des équipements de loisirs, un accueil touristique et des services.
En 2014 signature d'un partenariat avec la FNPF

Ce label est décerné par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) aux hébergements garantissant des prestations de qualité pour les pêcheurs dans le cadre de la charte nationale pêche.

Ce label départemental est attribué aux Offices de Tourisme, hébergeurs, sites de pêche et guides professionnels de pêche qui se sont engagés dans une démarche de qualité pour garantir un accueil, une offre et des services répondant aux attentes des pêcheurs.

Vous serez accueillis dans un cadre rural, symbole d'hospitalité, d'authenticité et de dialogue, au sein de logements de qualité et de caractère.

Le label Tourisme & handicap engage de manière pérenne les professionnels du tourisme volontaires, dans une démarche d'accueil, d'accessibilité et d'information pour les personnes en situation de handicap.

Ce label garantit l'accueil et la qualité des gîtes et chambres d'hôtes du réseau Clévacances.

Les GTJ sont 6 itinéraires pour découvrir les Montagnes du Jura (400 km) à pied, à vélo, à VTT, à ski, à raquette ou à cheval. Un réseau de 150 hébergeurs permet la randonnée en itinérance.

L'Ain à Cheval est une association qui gère un réseau d'itinéraires et de gîteurs. Elle participe à la promotion du département de l'Ain au travers de différentes actions liées au tourisme équestre.

Fifrelin propose pour petits et grands des activités ludiques, des animations, des jeux pour passer de bons moments en famille.

La Route de la Bresse mène à la découverte de l'architecture, de la gastronomie et de la vie quotidienne locale au travers de 2 boucles balisées de 100 km chacune.

La Route de la Dombes vous invite à découvrir un écosystème subtil entre air et eau avec pour cadre la douceur et le calme de son millier d'étangs.

La Route du Bugey vous conduit au pays du célèbre gastronome Brillat-Savarin où terroir rime avec vignobles et convivialité.

La Route des Sapins du Haut-Bugey vous plonge dans un décor de montagne douce aux multiples facettes été comme hiver.

L'application mobi-leman propose 3 itinéraires à parcourir avec votre smartphone pour découvrir les richesses touristiques du Pays de Gex. Mobi-leman est un projet INTERREG IV cofinancé par le FEDER.

l'Ain
Mon luxe au naturel
BRESSE - BUGEY - DOMBES - PAYS DE GEX
Un Label pour le plaisir des pêcheurs
Ain Peche
des sites
des hébergements
des guides «pros»
un accueil personnalisé
des offices du tourisme engagés...
www.bit.ly/ainpeche

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

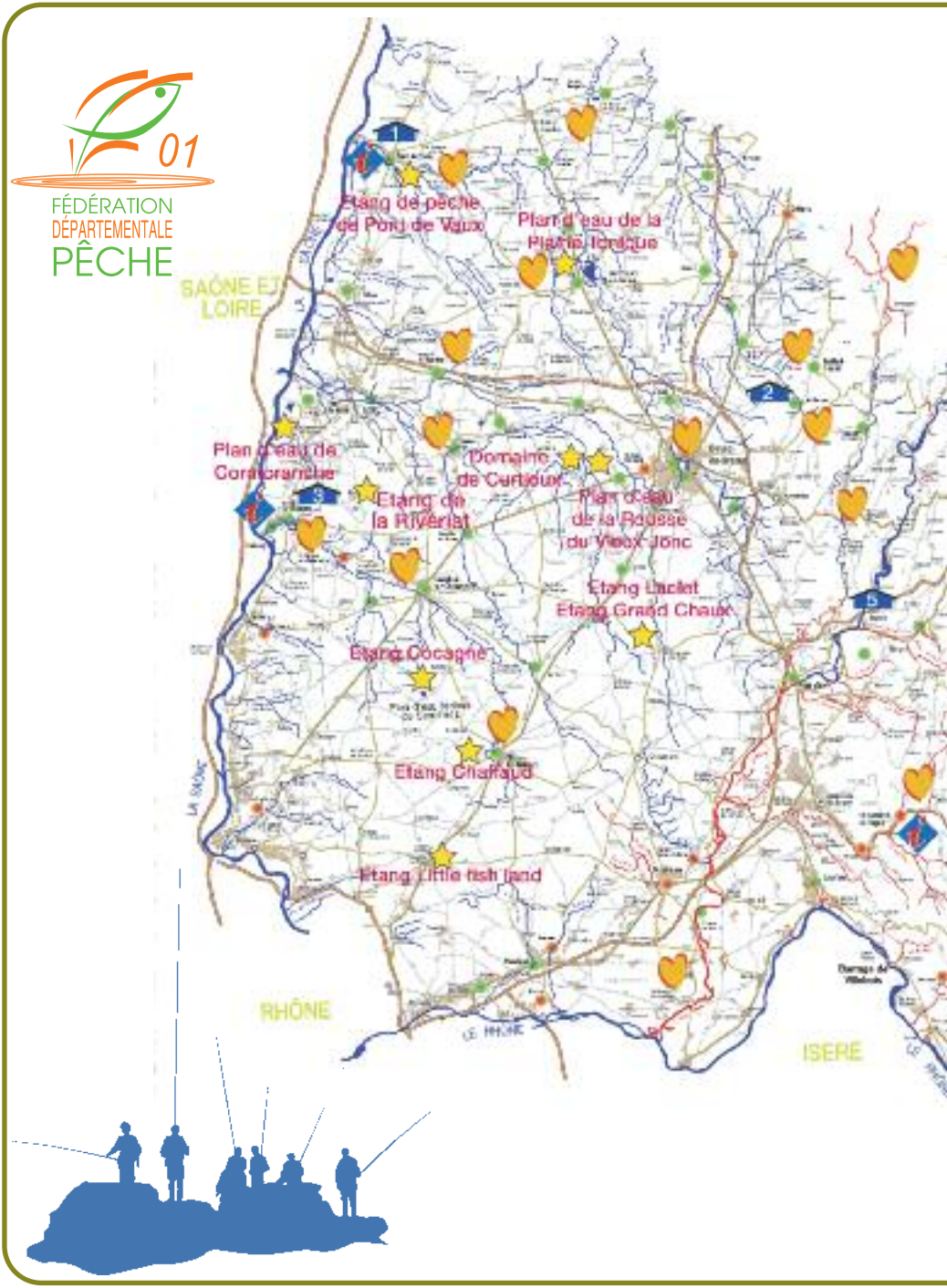

Carte halieutique du département de l'Ain

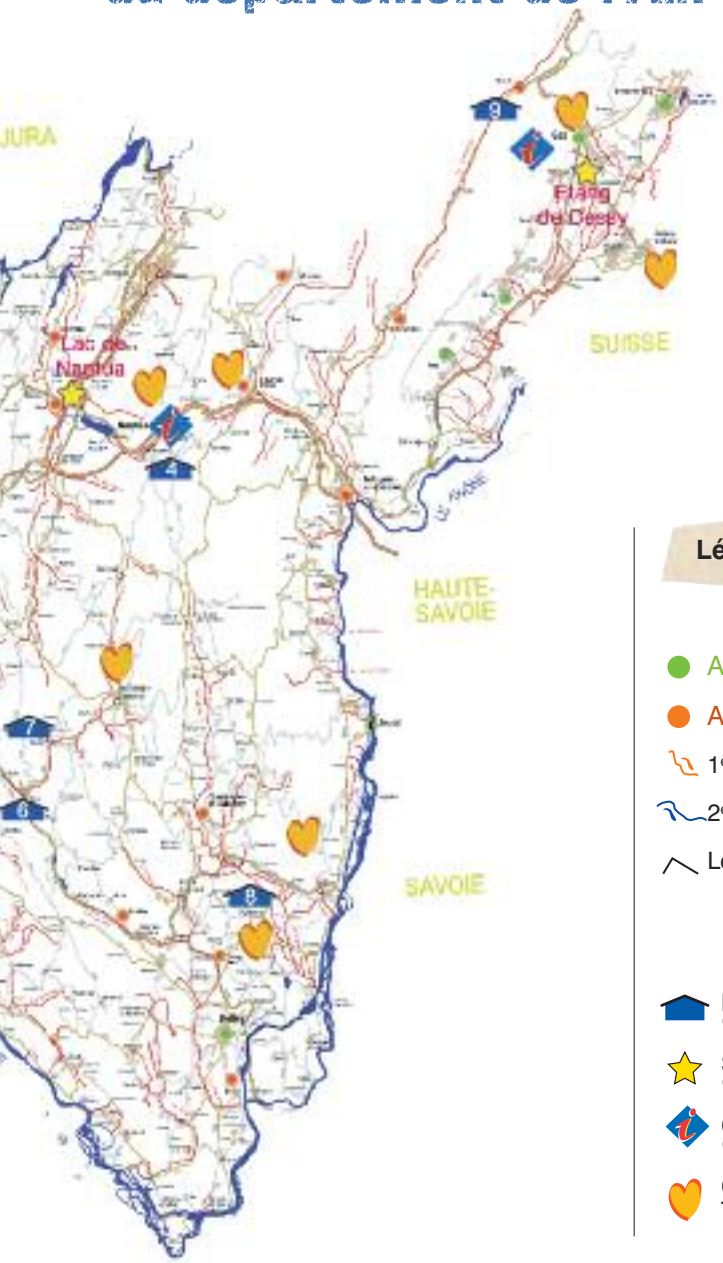

Légende

- AAPPMA réciprocitaire
- AAPPMA non réciprocitaire
- 1ère catégorie piscicole
- 2e catégorie piscicole
- Lots du domaine public

- Hébergements "Ain Pêche"
- Sites de pêche "Ain Pêche"
- Office de Tourisme "Ain Pêche"
- Coup de cœur Tourisme

CARPES ET CARNASSIERS

Aujourd'hui notre département est reconnu pour ces pêches exceptionnelles de très grosses carpes, en demeure le nouveau record de la plus grosse prise en concours… 34.950 kg sur le lac de Longeville/Chenavieu.

Le Rhône, la Saône, l'Ain et de nombreux lacs sont ouverts à cette pêche de la carpe de nuit. Vous pouvez retrouver facilement nos parcours nuit en cliquant sur le qr code en haut de cette page.

© Laurent Guillermin

Grâce à une très bonne gestion de nos diverses AAPPMA, nous pêchons de plus en plus de carnassiers sur notre territoire, brochets, perches, sandres… Chaque année nous accueillons des manches de compétitions nationales et nous en ressortons de bons résultats supérieurs à la moyenne nationale. En moyenne c'est moins de 6 heures de pêche pour capturer et relâcher un brochet de 60 cm contre 12 heures sur l'hexagone

© Laurent Guillermin

Brochet
Black bass
Perche
CARNASSIERS
Silure
Sandre
Gremille
Goujon
Carassin
Barbeau
Ablette
Brème
Gardon
Vairon
Chevesne
Carpe cuir
CYPRINIDÉS
Vandoise
Tanche
Lotte
Hotu

Secteurs de pêche

BRESSE

FD AAPPMA
Le canal St-Laurent

Pont-de-Vaux
L'Ablette bressane

PATRIARCA Christophe - 06 74 04 72 16

DOMAINE PUBLIC

La Saône du
PK 92 000 (Port de Boz)
au 103.200 (Pont d'Uchizy)

La Reyssouze,
de la Saône
au barrage des Aiguilles

Canal de Pont-de-Vaux
Plans d'eau de Chassagne
à Manziat

DOMAINE PRIVÉ

La Reyssouze du Moulin Haute-Serve
au barrage des Aiguilles

Plans d'eau de Champ d'été
à Reyssouze

Les lots de Manziat-les-Loëze
2e catégorie,
Bâgé-le-Châtel, la Petite Loëze

Le bief de Longelis

- Assemblée générale
  le 3e dimanche de janvier

Feillens, la Loëze

CARRY Maurice - 03 85 30 02 58

1 plan d'eau de 13 ha

La Grande Loëze (ou Virolet) de la Saône au pont de la D28.

La petite Loëze de la Saône
au pont de la D933.

Le ruisseau de Ternant

Braderie de pêche
Certines, le 8 février 2015

Mantenay La Braconne

PAQUELET Eddy - 04 74 38 82 18

La Reyssouze 2e catégorie

Jayat
Amicale des pêcheurs

RAFFOUR Michel - 04 74 25 46 91

La Reyssouze
Le Salençon
Le Reyssouzet

Salon de la pêche **Avenir Pêche**, **Plaine tonique Montrevel-en-Bresse**, les 10 et 11 janvier 2015

Montrevel-en-Bresse
La Semeuse

ANTOINAT Jean-Luc - 04 74 25 47 40

La Reyssouze
Le Reyssouzet
6 plans d'eau, 300 ha

Viriat - La Jeune Gaule

CHAPUIS Sylvain - 06 83 56 45 61

Le Jugnon 2e catégorie
La Reyssouze

Bourg - APABR

DUTRIEZ Claude - 04 74 22 48 68
www.apabr.fr

La Reyssouze :

12 km de rives entre Tossiat et Viriat

28 km de rives entre Viriat et Cras-sur-Reyssouze

Le Salençon,

Le Bief des Fontaines,

Le Bief des Bourbes.

Le Clair Temps

Le Jugnon 2e catégorie

▪ Voir également page 44, Rivière d'Ain

Besoin d'informations ?

Office de Tourisme du canton de Pont-de-Vaux

Port de Plaisance - Place de Dornhan
01190 PONT-DE-VAUX
Tél. 03 85 30 30 02
Vente de cartes de pêche

En savoir + : www.cc-pontdevaux.com

Où dormir ?

1

Pont-de-Vaux - 01190
Camping "Champ d'Eté" ****

Tél. 03 85 23 96 10 ou 06 03 56 64 82

En savoir + : Web : www.camping-champ-dete.com

Un camping 4* situé à proximité immédiate du plan d'eau et de la reyssouze vous accueille sur un ensemble de 30 chalets loisirs (30 et 40 m²) en bois au calme avec terrain/pelouse. Chaque chalet est indépendant avec terrasse privative et local pêche. Séjour (conv. 2 pers), coin cuisine, 1 ch. (1 lit 130, 1 lit 70 superp.), 1 ch. (1 lit 140), salle d'eau/WC. Période de location : du 1er mars au 30 novembre.

TARIFS	Vac. été	W.-E.	Autres périodes
4/5 pers.	415 à 490 €	135 €	235 à 300 €
5/7 pers.	505 à 605 €	180 €	285 à 350 €

En savoir + : www.camping-champ-dete.com

Où pêcher ?

ÉTANG DE PÊCHE PONT-DE-VAUX

Cet étang de 4 ha situé au cœur de la ville de Pont-de-Vaux, en bordure de la Reyssouze, offre de belles prestations pour des parties de pêche en famille ou entre amis. Le poisson est divers et varié : brochets (alevinage tous les ans), black-bass, sandres, carpes et poissons blancs.
Accès libre toute l'année. Les abords sont aménagés et équipés pour les personnes à mobilité réduite (Pontons). A proximité immédiate le camping "Champ d'Eté", labellisé "Ain Pêche" pourra vous accueillir en week-end ou à la semaine. Vente de cartes de pêche à "Bon'pêche-Bon'chasse", au bureau de tabac "Atmosphère" et à l'Office de Tourisme.

En savoir + : ain-tourisme.com

Contact : *Christophe PATRIARCA - Tél. 06 74 04 72 16*

PLANS D'EAU DE LA PLAINE TONIQUE MONTREVEL-EN-BRESSE

5 plans d'eau reliés de 5 à 95 ha, profondeur de 2 à 7,50 mètres et une rivière. Une richesse piscicole très variée : gardons, carpes, tanches, black-bass, perches, sandres, brochets, poissons-chats, ablettes, brèmes et silures. Pêche en barque avec une carte sur 3 des 5 lacs (thermique interdit). Pêche de nuit uniquement sur le Lac des Orcières avec carte spécifiques. Règlementation et gestion par l'AAPPMA locale "La Semeuse". Ouvert tous les jours (voir dates d'ouverture de pêche). Sur place un camping **** de 580 emplacements vous accueille en week-ends ou vacances en famille.

En savoir + : www.laplainetonique.com

Contact : *Base de plein air "La Plaine Tonique"*
599 route d'Etrez – 01340 Montrevel-en-Bresse - Tél. 04 74 30 80 52

A découvrir :
Coups de cœur Tourisme

© Gilles BREVET / Aintourisme

Ferme Musée de la Forêt - Courtes

Remarquable ferme traditionnelle bressane, à colombages et cheminée sarrasine du XVIIe, elle comprend une collection d'outils agricoles, verger et potager avec plantes, arbres fruitiers et légumes anciens. L'intérieur de la maison est meublé comme au XIXe siècle.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Monastère Royal de Brou - Bourg-en-Bresse

Monument édifié au début du XVIe siècle sur commande de Marguerite d'Autriche, Brou est incontestablement le chef d'œuvre historique à ne pas manquer à Bourg-en-Bresse. L'église est un joyau de style gothique flam-boyant et le monastère attenant abrite de riches collections d'Art français, flamand et italien du XVe au XXe siècle.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

© Gilles BREVET / Aintourisme

Pour en savoir + : www.routes-touristiques-ain.com - Tél. 04 74 32 38 69
(Brochure touristique sur demande)

© Maison Eau et Nature / AJL

Maison de l'Eau et de la Nature - Pont-de-Vaux

A proximité du port de plaisance de la petite bourgade de Pont-de-Vaux, La Maison de l'Eau et de la Nature abrite une exposition interactive où les nouvelles technologies vous plongeront dans l'univers fascinant d'une nature aux multiples trésors cachés.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

La Ferme du Sougey - Montrevel en Bresse

L'une des plus anciennes fermes bressanes (XVe siècle). Devenue lieu historique et emblématique de la culture bressane et ses pratiques séculaires liées à la vie paysanne d'autrefois. Cette belle bâtisse classée monument historique dès 1945, où plane encore l'image de Maria, figure légendaire des lieux, est désormais incontournable pour découvrir le patrimoine bressan. Fêtes traditionnelles, soirées à thème, pique-niques géants, spectacles son et lumière…

Pour en savoir + : www.bresse-sougey.net

© Robert FERRARI

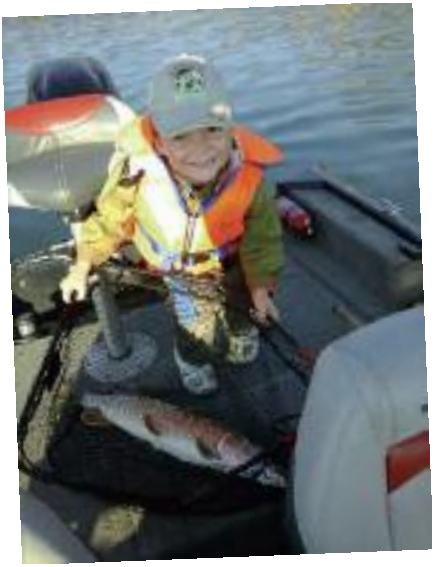

GAUDES DE BRESSE
Moulin GIRAUD sarl
Spécialiste de gaudes
Amorces et composants pour la pêche
Aliments du bétail
Mélanges et graines
pour pigeons, canards, perruches
01190 OZAN - Tél. 03 85 36 46 45
- Fax 03 85 30 98 13 -
E-mail : moulingiraud@orange.fr

storengy

STOCKAGE SOUTERRAIN D' ETREZ

une société de GDF SUEZ

Secteurs de pêche

BRESSE

Curciat Dongalon
Les Amis de Sâna-la-Vive

GRUEL Nicolas - 04 74 52 92 61

La Sâne Vive 2e catégorie

L'étang des Epasses, 3 ha

L'étang du pont de la Varna, 2 ha

Beaupont-Domsure

PUTHET Georges - 04 74 51 21 47

Le Solnan (2e catégorie)

Le Sevron

Le Besançon

Marboz - la Gaule Marbozienne

SOCHAY Maurice - 04 74 51 01 52

Le Sevron 2e catégorie

Entre "Berchoux" et Florance

Bény

BABAD Gérard - 04 74 42 03 70

Le Sevron :
du Moulin de Chaffoux (St-Etienne-du-Bois)
au Moulin de Berchoux (vers Marboz)

Le Solnan :
du Pont du Chemin de fer (Moulin-des-Ponts)
à Villemotier en aval

St-Etienne-du-Bois,

MARION Patrick - 04 74 30 57 96

Le Sevron 2e catégorie

Le plan d'eau fédéral, 3 ha, avec poste de pêche pour personnes à mobilité réduite

LE SEVRON, LE SOLNAN ET LES DEUX SÂNES

Cormoz
La Gaule cormozienne

ZANA Virgile - 06 33 11 76 30

Le Sevron (2e catégorie)

Coligny
Les Amis du Solnan

GRANGER Régis - 04 74 30 13 74

Le Solnan (2e catégorie)

Le Laval et le Bocarnoz

Le ruisseau de Courmangoux “fermé”

Deux étangs “Fougemagne” et “Les Marcs” ouverts en alternance le 1er mai

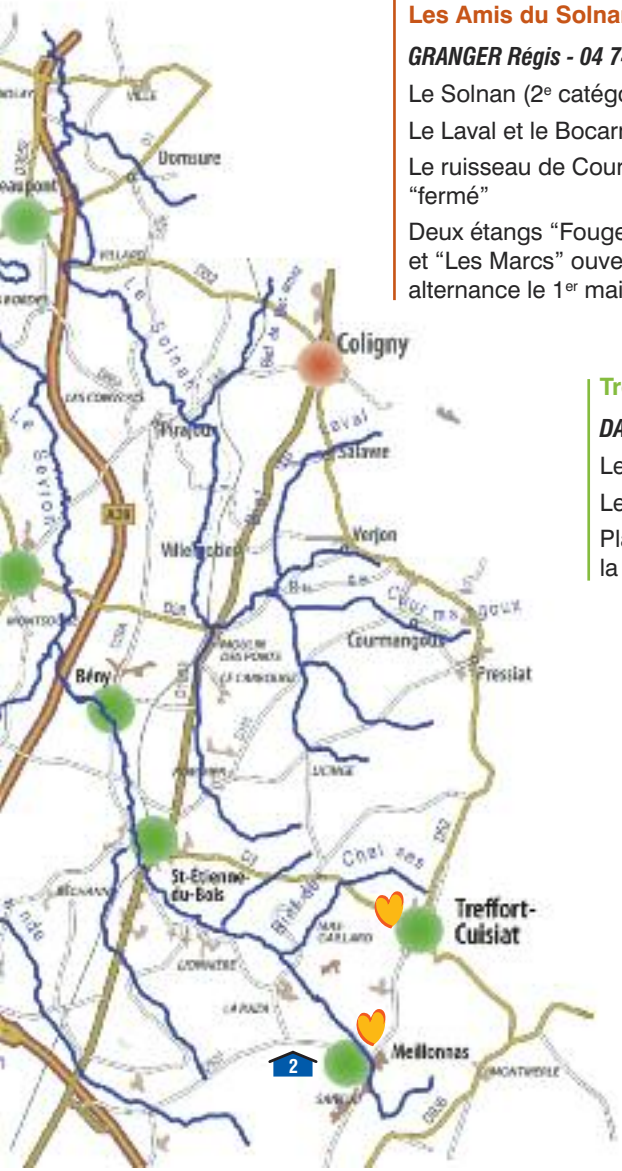

Treffort - La Gaule

DARBON Cédric - 06 89 85 30 19

Le Sevron à l’aval de Meillonnas

Le bief des chaises du Sevron

Plan d’eau de 7 ha :
la Grange du Pin, Cuisiat

Meillonnas
Les amis du Sevron

GROZEL Willy - 04 74 51 38 53

Le Sevron

Ruisseau 2e catégorie

Etang Razza 2,5 ha

Où dormir ?

2

Meillonnas - 01370

Camping Municipal La Raza ***

Tél. 04 74 42 32 42 ou 06 28 61 93 39

En bordure de l'étang de la Raza (2 postes de pêche aménagés pour personnes à mobilité réduite), dans un cadre arboré, le camping de Meillonnas vous propose 6 chalets (l'Iris, le Brochet, le Gardon, le Nénuphar, le Roseau, le Sandre) de 4 à 6 pers. (30 à 42 m²) : séjour coin-cuisine/coin-nuit (convert.), salle d'eau/wc, 2 chambres (1 lit 2 pers. ou 2 lits 2 pers. pour le 42 m², 2 lits superp. 0,70). Terrasse, salon de jardin, local pêche. Barbecue. Lave-linge, sèche-linge et change bébé. Wi-fi, prise TV avec décodeur et parabole.
Ouverture : toute l'année.

En savoir + : www.meillonnas.fr

TARIFS	Vac. Noël	Vac. hiver	Autres vac.	Basse saison	Vac. été	Moy. saison	W.-E.	Au mois
	270 à 350 €				300 à 455 €	250 à 340 €	130 à 180 €	525 à 610 €

A découvrir :

Coups de cœur Tourisme

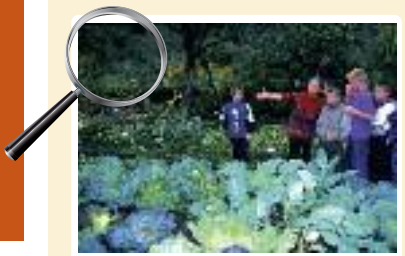

© Musées des pays de l'Ain / J. Alves

Le Musée du Revermont Treffort-Cuisiat

Au cœur du village de Cuisiat, le musée et ses vergers-potagers conservatoires retracent, à travers les expositions permanentes, la condition sociale de l'enfant au XIXe siècle jusqu'à l'aube de la seconde guerre mondiale. On y découvre également les conséquences historiques de la disparition du vignoble dans le Revermont.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

La volaille de Bresse

Des petites auberges de campagne aux plus grands restaurateurs sélectionnés par les guides gastronomiques, nos chefs vous la feront savourer rôtie, à la crème et aux morilles, aux queues d'écrevisses, et d'autant de façons imaginées par les créateurs. Bon appétit !

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

© Aline PERIER / Aintourisme

Pour en savoir + : www.routes-touristiques-ain.com - Tél. 04 74 32 38 69
(Brochure touristique sur demande)

© Aline PERIER / Aintourisme

La faïence de Meillonnas

Les faïences sont fabriquées et décorées à main levée à Meillonnas, petit village typique du Revermont, depuis 1967. Pièces uniques. Visite de l'atelier du lundi au vendredi.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

01 BUREAUTIQUE

550, chemin de la ZA des Métrillots
01250 MONTAGNAT

Tél. 04 74 42 24 00
Fax 04 74 42 24 09
contact@01bureautique.fr

HEXAPAGE

SYSTÈMES D'IMPRESSIONS

Casino supermarchés

Ouvert du lundi au samedi de 8 h 00 à 20 h 00 sans interruption
et le dimanche de 9 h 00 à 12 h 00

Faites vos courses en ligne sur le site « mescoursescasino.fr »

Point retrait « CDISCOUNT »Essence 24/24h

Tél. 04 74 22 92 00

Merci de votre confiance

Secteurs de pêche

BRESSE DOMBES

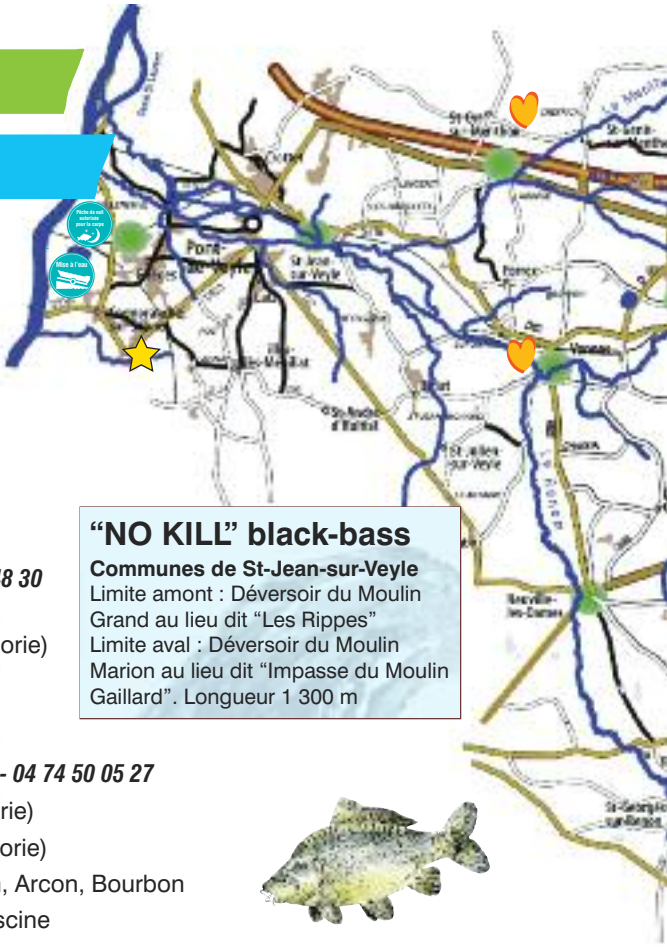

Grièges - Pont-de-Veyle

GENILLEAU Hugues
03 85 31 69 23

La Petite et
la Grande Veyle
Le lac de Cormoranche
Le Malivert

St-Jean-sur-Veyle
L'épuisette

BERNOLIN Eric - 06 75 37 48 30

La Grande Veyle,
La Petite Veyle (2e catégorie)

"NO KILL" black-bass

Communes de St-Jean-sur-Veyle
Limite amont : Déversoir du Moulin Grand au lieu dit "Les Rippes"
Limite aval : Déversoir du Moulin Marion au lieu dit "Impasse du Moulin Gaillard". Longueur 1 300 m

Vonnas
Le Filonchon

BILLET Jean-Jacques - 04 74 50 05 27

La Veyle (2e catégorie)
Le Renon (2e catégorie)
Les Biefs Berthelon, Arcon, Bourbon
Plan d'eau de la piscine

Neuville-les-Dames
Le Chevesne neuvillois

BLANC Alain - 04 74 55 35 74

Irance - 20 km de Romans à Chaveyriat
Le Renon - 20 km de St-Georges-sur-Renon à Sulignat
Plan d'eau : plan d'eau des Granges

Marlieux - La Gaule

PECHOUX Paul - 04 74 42 80 85

Le Renon
La Chalaronne (2e catégorie)

St-Cyr-sur-Menthon
L'Hameçon

BARITEL Lucien - 03 85 36 33 29

Le Menthon

Le Bief du Menthon

Mézériat
Le Goujon de la Veyle

BOZONNET André - 04 74 30 28 48

L'Irance

La Veyle (2e cat.)

Plan d'eau de la Grange Cotton - 5 ha

Polliat
Le Gardon de la Veyle

CHARNAY Patrick
04 74 45 24 62

La Veyle

Plan d'eau

St-Denis-les-Bourg
Les Amis de la Veyle

GUILLON Jean-Paul
04 74 42 61 87

La Veyle

Dragage de l'Ain

Corgenon
La Rousse du Vieux-Jonc

BARDET Jean-Philippe - 04 74 52 72 44

Plan d'eau de la Rousse à Buellas (voir page suivante)

Le Vieux-Jonc, de la source à St-Nizier-le-Désert à 100 m avant le Moulin-du-Loup sur l'Irance

L'Irance, près de Montcet - 3 km

Servas

FIEUJEAN Patrick - 04 74 21 15 68

La Veyle

Où pêcher ?

PLAN D'EAU DE LA ROUSSE DU VIEUX JONC BUELLAS

Ce plan d'eau se situe dans un cadre sauvage, champêtre et naturel en bordure du Vieux Jonc. Sa surface représente environ 20 000 m² et comprend un bassin réservé aux enfants. Son peuplement piscicole est constitué de carpes, blancs, tanches, carnassiers et promet aux familles et amis d'agréables parties de pêche. Ouvert à tout détenteur d'une carte de pêche de l'AAPPMA de Corgenon "La Rousse du Vieux Jonc"ou d'une autre société de pêche affiliée à la réciprocité et à l'EHGO.
Carte de pêche spécifique au plan d'eau. Alevinage : du 1er janvier au 1er dimanche d'avril. Ouvert du 1er dimanche d'avril au 31 décembre chaque année.

En savoir + : www.ain-tourisme.com

Contact : *APPMA La Rousse du Vieux Jonc - Tél. 04 74 52 72 44*

Où pêcher ?

DOMAINE PRIVÉ DE CURTIOUX MONTRACOL

Centre de pêche sportive de 21 ha composé de 3 plans d'eau :

- 4 ha pour la pêche de la carpe au détecteur, carpes communes, miroirs, koïs, esturgeons, silures mandarins, amours blancs.
- 7 ha dédiés aux carnassiers (avril / octobre), importante population de black-bass, mais aussi sandres, perches et silures mandarins. Ce plan d'eau devient un réservoir de pêche à la mouche l'hiver, empoissonnement en truites. Location de barques motorisées et float-tubes.

Pêche de nuit autorisée. Services sur place : restauration rapide, location et vente matériel et articles de pêche.

En savoir + : www.sensationpeche.com

Contact : *Tony Thiry - Sensationpêche - Route du Colombier - 01310 Montracol*
Tél. 06 77 17 83 93

PLAN D'EAU DU LAC CORMORANCHE-SUR-SAÔNE

Le lac, de 24 ha, labellisé "Ain-Pêche" est réputé pour sa richesse piscicole (carpes, carnassiers, black-bass, perches, brochets, sandres...). Pêche de nuit du 1er mai au 30 septembre (selon règlement intérieur de la base de loisirs). Le lac est soumis à la réglementation nationale de la pêche en eau douce. Sur place : un camping **** vous accueille pour un court séjour ou des vacances en famille. Nombreuses animations pendant la période estivale. Toute l'année (accès payant du 1er mai au 31 août).

Carte de pêche obligatoire.

En savoir + : www.lac-cormoranche.com

Contact : *Base de loisirs du Lac de Cormoranche - Tél. 03 85 23 97 10*

Guide de pêche

Tony THIRY

Sensationpêche

Route du Colombier - 01310 Montracol
Tél. 06 77 17 83 93

Techniques de pêche pratiquées :
- Carnassiers aux leurres (en bateau, Rhône-Saône)
- Inititation pêche à la mouche en réservoir (octobre à mars)

Secteurs de pêche :
- Domaine de Curtioux, Rhône

Autre prestation complémentaire :
- Pêche au silure
- Stages : carpes ados, silures ados

En savoir + : www.sensationpeche.com

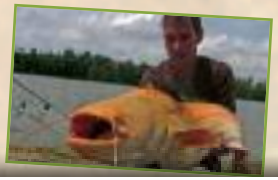

LA PÊCHE SPORTIVE DANS L'AIN

Groupement des pêcheurs sportifs Bourg-en-Bresse - Revermont
Contact : Maison des associations
Bd Joliot Curie - 01000 Bourg-en-Bresse
Email : gpsbresse.revermont@orange.fr

CSD 01
Comité sportif départemental
Montrevel-en-Bresse
Président : J.-L. Antoinat - 04 74 25 47 40

GPS Ain-Bugey
Renseignements : 04 74 46 88 16 - 04 74 38 22 07
Pêche compétition, pêche loisir, sortie club

HANDICAP PASSION PÊCHE
LA PÊCHE POUR TOUS

À découvrir :
Coups de cœur Tourisme

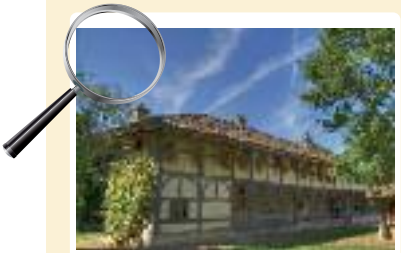
© Aline PERIER / Aintourisme

Le Musée de la Bresse – Domaine des Planons à Saint-Cyr-sur-Menthon

Installé au cœur du bocage bressan, sur l'ancien domaine agricole des Planons, le Musée de la Bresse est un site culturel majeur du département de l'Ain. S'appuyant sur une muséographie attractive, où alternent rigueur de l'analyse scientifique, poésie des images et précieux témoignage des objets, l'ensemble comprend plus de 20 hectares de découverte et 3 000 m² d'exposition (permanentes et temporaires)… pour le plus grand plaisir de toute la famille.

Pour en savoir + : www.ain.fr

Village de Vonnas

Village d'eau, de fleurs et de charme, classé "Station Verte", "Village fleuri 4 Fleurs" et lauréat du "Prix de la diversité végétale", Vonnas séduit par l'harmonie qui s'opère entre son fleurissement et son architecture. Il est aussi le berceau du chef étoilé Georges Blanc.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

© Damien Pacard

Pour en savoir + : www.routes-touristiques-ain.com - Tél. 04 74 32 38 69 (Brochure touristique sur demande)

Sous les lignes,
prudence :
restons à distance.
Les lignes électriques
peuvent être dangereuses si vous,
vos cannes ou vos fils les approchez
de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes,
la canne à pêche, c'est à l'horizontale !
Tous les conseils de sécurité sont sur :
www.sousleslignes-prudence.fr
ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE
RTE
Réseau de transport d'électricité

LE SURAN ET LES RETENUES DE LA RIVIÈRE D'AIN

BRESSE BUGEY

APABR

DUTRIEZ Claude
04 74 22 48 68
www.apabr.fr

Le Suran
1ère et 2e catégorie

Ruisseaux le Bourney

La Doye 1ère catégorie

L'Ain

Simandre

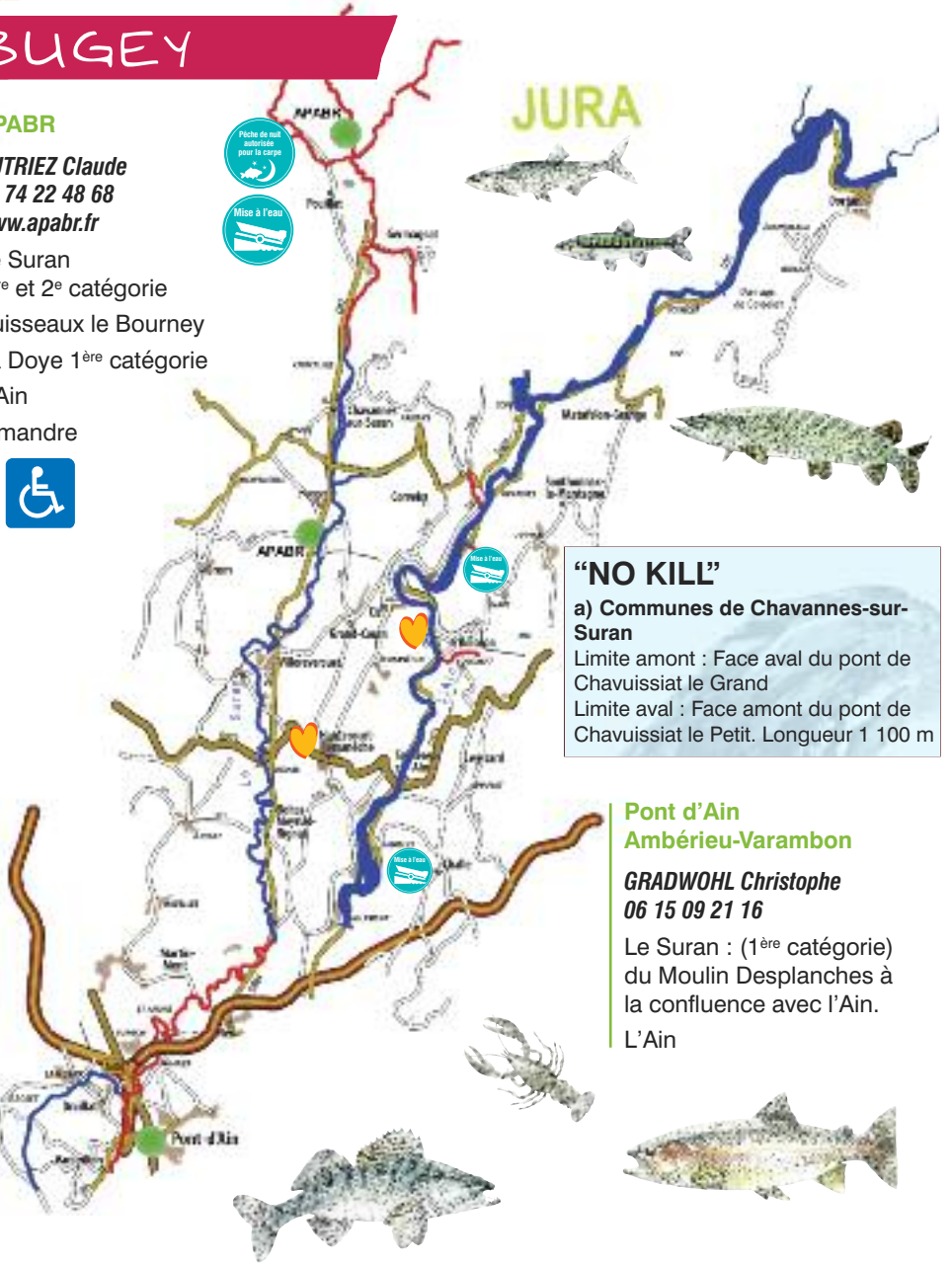

"NO KILL"

a) Communes de Chavannes-sur-Suran

Limite amont : Face aval du pont de Chavuissiat le Grand
Limite aval : Face amont du pont de Chavuissiat le Petit. Longueur 1 100 m

Pont d'Ain Ambérieu-Varambon

GRADWOHL Christophe
06 15 09 21 16

Le Suran : (1ère catégorie) du Moulin Desplanches à la confluence avec l'Ain.

L'Ain

TRUITES

À découvrir :
Coups de cœur Tourisme

© Thierry MOIROUX / Aintourisme

La base de loisirs de Chambod - Hautecourt-Romanèche

Au cœur de la vallée de l'Ain, la base de loisirs de Chambod-Merpuis vous attend chaque été, dans un cadre naturel idéal pour toute la famille (équipements sportifs, jeux aquatiques, aires de pique-nique, plage avec baignade surveillée…). Deux promenades en bateau permettent de découvrir différemment la haute vallée de l'Ain.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Le Comté

Fromage AOP à pâte pressée cuite est produit uniquement avec du lait de vaches de races Montbéliarde et Simmental. Aussitôt recueilli, il est transformé dans les 24 h dans des fruitères selon une méthode ancestrale. Après de nombreuses opérations une meule de 40 kg est prête à être affinée de 4 à 12 mois.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

© Aline PERIER / Aintourisme

© Musées des pays de l'Ain / J. Alves

Le fromage de Clon

Le «Clon », ou « Tête de Moine » est un fromage au lait cru parfumé au safran, fabriqué en Bresse du Moyen Âge jusqu'à sa disparition au XVIIIe siècle. Ce fleuron de la gastronomie s'est exporté sur les tables des nobles de France et même celles du Vatican. La redécouverte de sa recette en 2000 a permis de relancer sa fabrication en 2004.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Pour en savoir + : www.routes-touristiques-ain.com - Tél. 04 74 32 38 69
(Brochure touristique sur demande)

Secteurs de pêche

DOMBES

St-Didier-sur-Chalaronne
La Mouchette

GOUDIN Philippe - 04 74 66 35 19

La Chalaronne (2e catégorie)

L'Avanon (2e catégorie)

Thoissey - Montmerle
Les Francs pêcheurs

GUTIERREZ Jean - 04 74 04 02 29

La Saône Pk 64 à 61

La Saône Pk 54 à 51

Le Canal de Thoissey

La Chalaronne

Montceaux - Guéreins
Les Amis de la Calonne

DUPLAT Jean-Luc - 04 74 66 49 15

La Calonne 2e catégorie

Sainte-Euphémie
La Truite du Formans

MOLARD Patrick - 06 85 62 40 08

Le Formans et le Morbier
2e catégorie

1 plan d'eau, gestion privée
"lac de Cibens" à Misérieux

LA CHALARONNE ET LA DOMBES

Plans d'eau
St Nizier le Désert

St-Étienne-sur-Chalaronne
La Gaule stéphanoise

BREVET Edouard - 04 74 24 03 91

La Chalaronne : du Pont de la Chèvre (Dompierre) au passage à gué de Tallard (St-Étienne)
Les Échudes
Le Bief de Valeins
La Glenne
Etang Charles Bailly - 7 ha
La vieille Chalaronne

Châtillon-sur-Chalaronne
La Gaule châtillonnaise

CURNILLON Pascal
04 74 55 30 00

La Chalaronne
1 plan d'eau

Baneins - La Conservatrice

RIGOTTO Fabyen
04 74 55 18 03

Le Moignans (2e catégorie)

Villars-les-Dombes
La Gaule villardoise

Voir site internet de la Villardoise

La Chalaronne
1 plan d'eau (gestion privée)
Vente de poissons vivants sur la chaussée le samedi précédent Noël

Besoin d'informations ?

Office de Tourisme
Val de Saône Chalaronne

37 Grande Rue - 01140 Thoissey
Tél. 04 74 04 90 17

Vente de carte de pêche : AAPPMA de Thoissey/Montmerle, Etang Rivériat à Illiat, Etang Charles Bailly à Saint Etienne sur Chalaronne.

En savoir + : www.cc-valdesaonechalaronne.com

Où dormir ?

3

Saint-Didier-sur-Chalaronne - 01140
Camping "La Chalaronne" ***

Tél. 04 74 04 94 15

Web : www.campingchalaronne.fr

Le camping "La Chalaronne" disposant de 12 chalets (1 à 6 personnes) implantés en bordure de la rivière et à proximité de la Saône et ses 133 emplacements ombragés, vous offre tout le confort d'un 3 étoiles. Chaque chalet possède un local pêche indépendant, terrasse et mobilier de jardin. Dans un environnement calme et spacieux, les chalets, bien exposés, proposent un autre style de vacances en plein air. Situé à 5 mn à pied du centre du village. Ouverture tous les jours du 01/04 au 15/10.

En savoir + : www.campingchalaronne.fr

TARIFS	Semaine	W.-E.
	290 à 390 €	85 à 135 €*

* hors haute saison

Où pêcher ?

L'ÉTANG DE RIVÉRIAT ILLIAT

D'une surface de 9 500 m² environ, il est situé au cœur du village pour d'agréables parties de pêche en famille ou entre amis. Vous pourrez taquiner black-bass, tanches, carpes, brochets et blancs.
Parking, wc, tables et bancs, jeux pour enfants, pont de pêche et sentier de promenade le long des berges et dans le bois attenant, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Auberge à proximité immédiate.
Ventes de cartes de pêche à l'Auberge d'Illiat - Tél. 04 74 24 05 27

Contacts : *Mairie Illiat - Tél. 04 74 24 06 70*
Office de Tourisme Val de Saône Chalaronne à Thoissey - Tél. 04 74 04 90 17

Où pêcher ?

L'ÉTANG DE COCAGNE SANDRANS

En plein coeur de la Dombes, l'étang communal de Cocagne vous attend pour des parties de pêche entre amis ou en famille dans un environnement magnifique et préservé. D'une superficie de 3 ha d'eau et d'une profondeur comprise entre 80 cm et 2 mètres, cet étang est très poissonneux en carpes, gardons, tanches, brochets, perches communes, poissons-chats et sandres.
Site accessible toute l'année équipé et aménagé pour votre confort. Commerces à 700 mètres.
Activités famille Fifrelin. Carte de pêche en vente sur place.

En savoir + : www.federation-peche-ain.com

Tarifs : Carte journalière : 6,00 € - Carte saison adulte : 70 € - 5 € jusqu'à 12 ans

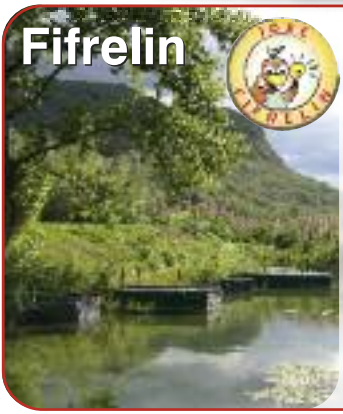

Pêche de la carpe à Sandrans pour toute la famille
avec Frédéric Lardon.
Pour les dates, nous consulter.
20 € par ados 11-15 ans (minimum 4 - maximum 6)
35 € par adulte

Pêche au coup pour toute la famille sur le site de Sandrans
Feeder, anglaisen pêche à la grande canne.
Pour les dates des mercredis, nous consulter.
- **Mercredi 14 juin 2015** de 14 h à 16 h 30
- **Mercredi 24 juin 2015** de 14 h à 16 h 30

Maximum 8 enfants (de 8 à 12 ans) et 4 adultes
Minimum 4 enfants et 2 adultes.
7 € par enfant et 15 € par adulte
Pass Pêche à 1 € pour la durée de l'animation

Où pêcher ?

ÉTANG DE PÊCHE LITTLE FISH LAND SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY

Au cœur de la Dombes, à 25 min. de Lyon, Amaury vous accueille, sur réservation, dans un havre de nature et de tranquillité pour des journées de pêche inoubliables, en famille ou entre amis. Pêche simple et agréable : étang en no-kill d'un hectare, avec postes de pêche aménagés, très poissonneux, peuplé de carpes, gardons, tanches, carassins dorés, black-bass, perches, et sans poisson chat ! A disposition : toilettes sèches, abri, tables, chaises, barbecue, jeux …
Possibilité de location du matériel

En savoir + : www.littlefishland.over-blog.com

Contacts : Come on fish - 01390 Saint-André-de-Corcy - Tél. 06 95 27 84 39

ÉTANG LACLET
ÉTANG GRAND CHAUX
"LA NIZIERE" BASE DE LOISIRS ET CAMPING
SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT

Au cœur de la Dombes 2 étangs de pêche labellisés "Ain Pêche" de plus de 10 ha vous attendent pour pêcher carpes, tanches, brochets, sandres, gardons, black bass en toute tranquillité sur plus de 1 km de berges aménagées avec sentier d'interprétation et tables de pique-nique.

- Ouverture pêche : tous les jours du 21/02/2015 au 21/11/2015. Pêche de nuit interdite
- Empoissonnage tous les ans
- Vente cartes de pêche journée, semaine ou saison aux commerces à St Nizier le Désert (à 1 km) et sur place (au camping pendant ouverture de la saison)
- Sur place, le camping vous accueille pour passer une nuit, une semaine une saison en tente, caravane, camping-car (nouvelle aire de service) ou hébergement tout confort. Restauration possible sur place (snack-bar)
- Location kit de pêche enfant et adulte à l'accueil du camping

En savoir + : www.cc-chalamont.com/Base_loisir/index.php

Contacts : Communauté de Communes du Canton de Chalamont - 2 Grand Rue - 01320 Chalamont
Tél. 04 74 61 76 76 ou 04 74 30 35 16 (camping)

Où pêcher ?

L'ÉTANG CHAFFAUD
VILLARS-LES-DOMBES

Etang de pêche d'environ 3 ha très poissonneux (brochets, carpes, tanches, gardons, etc.)
De mi-février à début novembre : ouvert tous les jours du lever au coucher du soleil.

Points de vente de cartes :
Chez Gamm Vert, Bureau de tabac-loto, Bar le Lyonnais

Renseignements :
La Gaule Villardoise,
Web : lagaulevillardoise.wix.com/villars-les-dombes

À découvrir :
Coups de cœur Tourisme

© Gilles BREVET / Aintourisme

Châtillon-sur-Chalaronne

Cité médiévale et ancienne paroisse de Saint-Vincent de Paul, surnommée « la petite Venise de la Dombes », elle est classée parmi les « plus beaux détours de France ». A ne pas manquer : ancien-nes halles, maisons à colombages, apothicairerie…

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Le Parc des Oiseaux - Villars les Dombes

Au cœur de la Dombes, se niche un des plus importants parcs ornithologiques en Europe. Le Parc des Oiseaux vous plonge dans un univers fascinant de 35 ha où la nature est reine et les oiseaux sont rois. Ouvert du printemps à l'automne.

Pour en savoir + : www.parcdesoiseaux.com

© Parc des oiseaux

LES JARDINS AQUATIQUES
Tout le matériel et les conseils de professionnels pour votre bassin de jardin
La plus belle période pour visiter nos jardins se situe de mai à octobre.
Nouveau
le Jardin des Bambous
Plus qu'un lieu de détente, ce nouvel espace paysager de 5.000 m² aux inspirations asiatiques vous invite au voyage.
ENTRÉE ADULTE -10 %*
le MUSÉE VIVANT de la PLANTE AQUATIQUE
Près de 15.000 m² de parc paysager avec une multitude de bassins, cascades et carpes Koï du Japon
www.lesjardinsaquatiques.fr
visite virtuelle et boutique en ligne
Du mardi au samedi - 9h30 à 18h30 (17h30 en hiver) - Fermé le lundi
Ouvert aussi de mars à octobre, les dimanches et jours fériés - 14h à 18h
01140 Saint Didier sur Chalaronne
Tél : 04 74 04 03 03

BUGEY

HAUT BUGEY

Rivières et lacs du Haut Bugey

BOURNIQUET Jean-Pierre
09 67 16 60 82
www.rlhb.fr

1ère catégorie :
L'Anconnans aval
Le Merdançon
Le Lange : depuis sa confluence avec la Sarsouille
La Doye
Le Borrey
L'Oignin : de la confluence de la Doye de Condamine jusqu'au pont Royat amont et de l'aval du barrage de Charmines jusqu'à la rivière d'Ain.

2e catégorie public :
Sur l'Oignin : retenue de Samognat-Matafelon, domaine public *(moteur thermique interdit)*
L'Ain : lot A24
Lac de Conflans
Canal de fuite de Moux
Lac de Sylans

2e catégorie privé :
Le bras du lac : rive droite du lac au pont de l'autoroute A404 puis les 2 rives jusqu'à la confluence avec l'Oignin

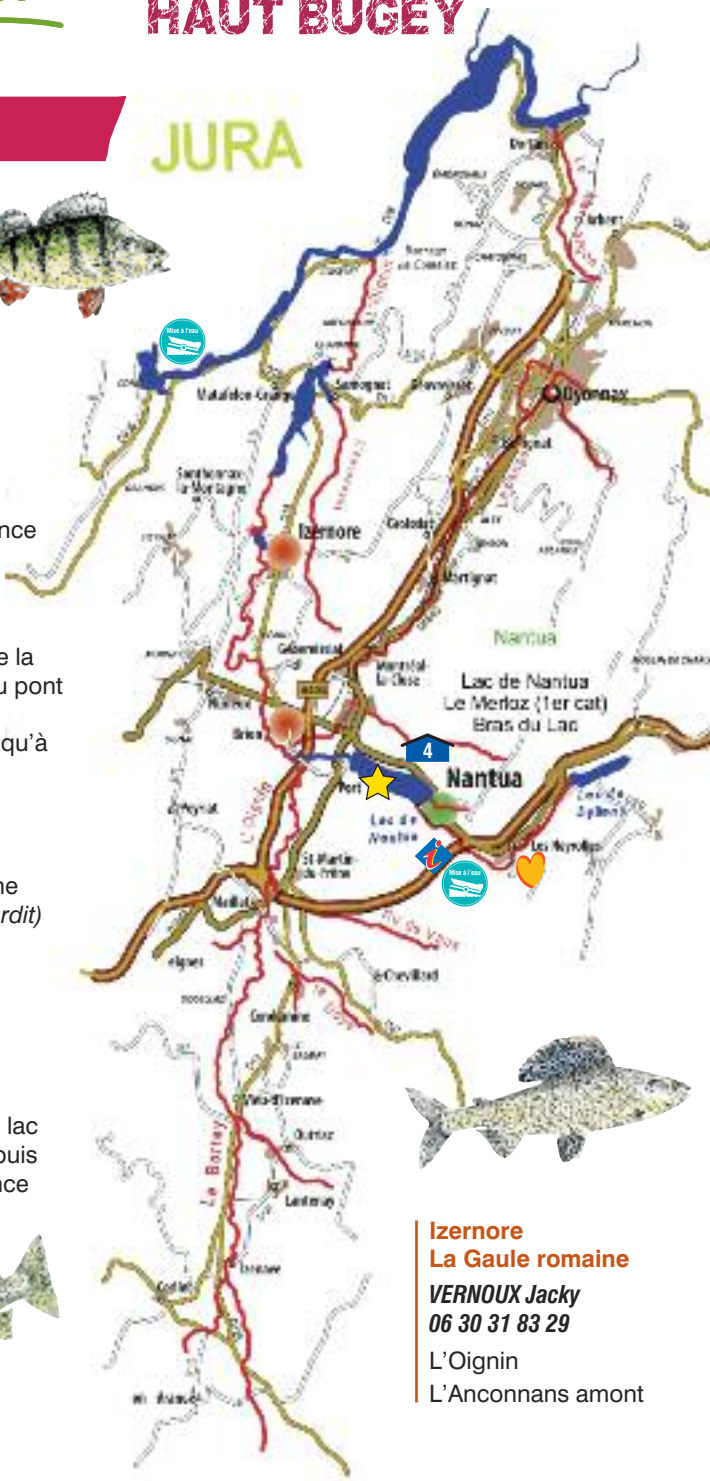

Izernore
La Gaule romaine

VERNOUX Jacky
06 30 31 83 29

L'Oignin
L'Anconnans amont

TRUITES

LES LACS DE NANTUA ET SYLANS

Nantua

Le lac de Nantua
La Doye (1ère catégorie)
Le Merloz (1ère et 2e cat.)
Bras du lac : du lac à la Confluence avec l'Oignin
Corégone, Truite de lac, Brochet (voir tailles p. 14)

Pêche de nuit autorisée pour la carpe

Mise à l'eau

5 hameçons interdits pendant la fermeture du corégone

Lac de Nantua et lac de Sylans, carnet de capture obligatoire à se procurer auprès de l'Office de tourisme ou de l'AAPPMA

RIVIÈRE LE LANGE "NO KILL"

a) No kill de Talours : communes de Groissiat et Martignat
Limite amont : pont du péage autoroutier de l'A404 de Groissiat
Limite aval : digue de Martignat, jonction avec le bief de Talours.
Longueur 700 m

b) No kill de Montréal la Cluse
Limite amont : jonction avec le ruisseau du Landeyron
Limite aval : pont de la zone industrielle.
Longueur 900 m

Guide de pêche

Fabien MILLET

Ain Pêche

Vouglans Pêche Nature
23 avenue d'Oyonnax - 01100 Bellignat
Tél. 06 21 14 55 42

Techniques de pêche pratiquées :
- carnassiers aux leurres (brochet, sandre, perche, silure)
- truites aux appâts naturels et leurres

Secteurs de pêche
- Lac de Coiselet, Lac de Sylans, Lac de Samognat, Lac de Nantua

Autres prestations complémentaires :
- pêche de l'écrevisse en rivière d'Ain
- camps et stages 100% pêche pour les adolescents

En savoir + : www.vouglanspechenature.fr

Besoin d'informations ?

© TourismeHautBugey
2014 - Marc CHATELAIN

Office de Tourisme Intercommunal Haut-Bugey

Espace Trois Lacs - 14 rue du Docteur Mercier
01130 NANTUA
Tél. 04 74 75 00 05
Vente de cartes de pêche
de l'AAPPMA Nantua

En savoir + : www.nantua-tourisme.com

Vente de cartes de pêche de l'AAPPMA Rivières et Lacs du Haut-Bugey et de l'AAPPMA Izernore La Gaule Romaine
Bureau d'information d'Izernore Tél. 04 74 76 51 30

Où dormir ?

4

Nantua - 01130

Studios meublés (2 clés)
M. Marqueyrol

Tél. 04 74 77 80 74 ou 04 74 23 82 62

La ville de Nantua, connue pour son lac classé "Lac de Montagne" pour la pratique de la pêche et des activités nautiques, est idéalement située au cœur du Haut Bugey à proximité des stations de ski du Plateau du Retord et de Giron. A deux pas du lac, vous pourrez séjourner dans un studio tout équipé comprenant : entrée, un coin nuit (1 lit 2 pers.), séjour avec cuisine (télévision, Wifi) et cheminée décorative, salle d'eau avec WC.

TARIFS	Semaine	W.-E.	Mid-week
	330 €	120 €*	200 €*

En savoir + : http://locationmeublenantua.pagesperso-orange.fr
ou www.clevacances-ain.com

Où pêcher ?

LE LAC DE NANTUA - NANTUA

D'origine glaciaire, d'une superficie de 141 ha, le lac de Nantua est le plus granc lac naturel de l'Ain. Abondance et très grande variété de poissons : perches, brochets, truites lacustres, corégones, carpes (site de pêche de nuit) et autres blancs. Au bord du lac, Nantua vous propose un large choix d'hébergements : chalets loisirs, locations de vacances (Clévacances labellisés Ain Pêche), camping, aire de camping-cars.
Ouvert tous les jours aux dates d'ouverture de pêche.
Vente de cartes de pêche au Tabac « Au Pêcheur qui fume » (04 74 75 10 74) et à l'Office de Tourisme de Nantua.

En savoir + : www.nantuapeche.com

Contact : Office de Tourisme Intercommunal Haut Bugey à Nantua - Tél. 04 74 75 00 05

À découvrir :
Coups de cœur Tourisme

© Route des Sapins / Vincent Allard

Les Anciennes Glacières de Sylans - Les Neyrolles

Le lac de Sylans, doté d'une eau d'une grande pureté, a vu se développer sur ses berges, à la fin du XIXe siècle, l'usine des glacières. Retournez 140 ans en arrière, sur l'un des plus gros sites d'exploitation de la glace naturelle et laissez-vous conter l'histoire d'un étonnant patrimoine industriel.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Déguster la quenelle de brochet sauce Nantua

Déguster la quenelle de brochet sauce Nantua.
Vedette incontournable de la gastronomie locale, la quenelle sauce Nantua (parfumée au beurre d'écrevisse) est une recette traditionnelle à déguster à la table des restaurants de la cité Clunisienne. Parfois accompagnée de truffes, le nec plus ultra,... laissez-vous tenter !

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

© Aline PERIER / Aintourisme

Pour en savoir + : www.routes-touristiques-ain.com - Tél. 04 74 32 38 69
(Brochure touristique sur demande)

PAYS DE GEX

Divonne-les-Bains

BUFFARD Dominique
06 31 63 11 29

Lac de Divonne
La Versoix

Gex - L'est gessien

GENTET Eric - 04 50 20 46 88

Le Lion, le Journans, l'Oudar, l'Allondon, le Fion, le Ru des Maraîchers, le Petit Journans, la Janvoin, la Versoix, la Varfeuille, le By, la Lilette, le Duare.
Etang de Colorex (2e cat.)
Parcours enfants

Thoiry

MATTY Roger - 04 50 56 41 88

Allemogne, Puits Mathieu, Ruisseau du Misseron, Rue de St-Jean Roulave, Nant de Praille, Ruisseau de Fraîches Fontaines, Ruisseau du cimetière, Bief à Massonnex, Bief à Rouph, Allondon aval, Bief des berges de l'Allemogne, Ruisseau de la Doua, Bief des Trèves
Parcours enfants

Péron-Farges

DESMARIS Christian - 04 50 59 11 54

L'Annaz, le Groise (truites)
Le Rhône (truites, brochets, sandres)

LAC DE DIVONNE-LES-BAINS

Ecrevisses : du 1er janvier au 31 décembre
Autres espèces : voir dispositions générales

- Les écrevisses peuvent être pêchées sans limitation de taille de capture.
- La capture de l'écrevisse doit se faire à l'aide de deux lignes montées sur canne ou de deux balances à écrevisses au maximum par pêcheur à l'exclusion de tout autre procédé de pêche (équivalence possible : 1 ligne = 1 balance à écrevisse).
- La pêche dite "à la gambe", ligne munie de cinq hameçons au maximum est autorisée.
- 4 corégones autorisés par jour et par personne.
- Le brochet (*esox lucius*) ne peut être pêché et doit être remis à l'eau immédiatement après sa capture si sa longueur est inférieure à 0,60 mètre.
- La pêche de la carpe de nuit est autorisée du vendredi soir au dimanche matin selon un calendrier préalablement défini par l'APPMA, locataire du droit de pêche du lac, et la commune de Divonne-les-Bains, remis à chaque pêcheur et affiché en mairie. Les poissons capturés la nuit devront être remis à l'eau.
- La pêche en bateau n'est autorisée que du 1er au 31 janvier et du 5 octobre au 31 décembre 2015. Durant cette période, elle ne peut se pratiquer qu'à poste fixe.

Commune de Thoiry, rivière l'Allemogne
No kill pour toutes les espèces de poissons, entre le pont de Gremaz et le pont de la 2x2 voies (984)

No kill ombre commun sur l'Allondon secteur transfrontalier. Sur ces 2 secteurs la pêche doit être pratiquée avec un hameçon simple sans ardillon (triple interdit)

Guide de pêche

Jean-Luc CLAUDIN

JLC Pêche
11 rue Jean Charnoz - 01630 Saint-Genis-Pouilly
Tél. 06 52 00 99 50

Techniques de pêche pratiquées :
- Initiation et perfectionnement pêche au coup (canne télescopique et canne à emmanchement).
- Pêche des salmonidés aux appâts naturels
- Initiation pêche à la mouche …
- Initiation pêche des carnassiers du bord

Secteurs de pêche :
- Etang de Cessy, Lac de Divonne les Bains

Autre prestation complémentaire : Cours sur les poissons et leurs milieux aquatiques dans nos rivières et de nos étangs (Ecole , associations).

En savoir + :
www.jlc-peche.com

Besoin d'informations ?

Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille Gex

Square Jean Clerc - BP 476
01174 GEX
Tél. 04 50 41 53 85

Vente de cartes de pêche.

Pour en savoir + : www.paysdegex-lafaucille.com

Où pêcher ?

ÉTANG DE CESSY

L'étang de Cessy est un étang privé, on y trouve carpes, tanches, gardons, poissons-chats, brochets et perches. Un poste handypêche est présent. La pêche est autorisée du 1er samedi d'avril au 3e dimanche de novembre. Peuvent y pêcher les détenteurs de la carte de membre de l'Amicale ou du permis de pêche du Groupement des Pêcheurs Gessiens. Etang non réciprocitaire. Cartes et règlement (obligatoire) à retire à l'Office de Tourisme Pays de Gex la Faucille.

En savoir + : www.paysdegex-lafaucille.com

Contact : Amicale des pêcheurs de l'étang de Cessy - 06 70 03 02 59

A découvrir :
Coups de cœur Tourisme

© Daniel GILLET / Aintourisme

Le Château de Voltaire - Ferney-Voltaire

À Ferney, petite bourgade du Pays de Gex, aux portes du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et tout près de Genève, découvrez le château, classé Monuments Historiques depuis 1958, où Voltaire passa les vingt dernières années de sa vie.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

A découvrir :
Coups de cœur Tourisme

© Daniel GILLET / Aintourisme

Divonne-les-Bains

Pour les stressés du quotidien, nul doute que la station thermale de Divonne est l'antidote idéale pour décompresser de la meilleure façon. On attribue à l'eau minérale de la cité, pure et légère, riche en fluor, calcium et magnésium, des vertus apaisantes déjà appréciées des romains. Située à deux pas de la Suisse, la station offre bien d'autres atouts touristiques : gastronomie, Casino, golf et centre nautique.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Fort l'Ecluse - Léaz

Sur la commune de Léaz, perché au-dessus du Rhône dans un site naturel remarquable, le Fort l'Ecluse retrace 2 000 ans d'histoire dont l'époque romaine où Jules César utlisait le Fort comme un passage naturel stratégique entre le Jura et les Alpes.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

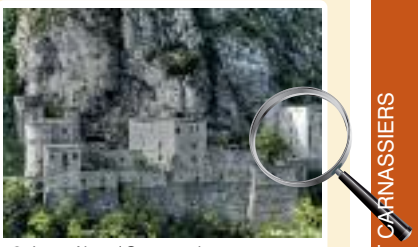

© Jorge Alves / Conservation départementale des musées de l'Ain / Aintourisme

mobi-lenan

Interreg FRANCE-SUISSE

2 itinéraires à découvrir avec son smartphone :
- **Au pays des énergies (de Collonges à Divonne)**
- **La voie Royale (Cessy)**

Picasso 37,5 kg

INEDIT

1ère RENCONTRE DES PÊCHEURS DE LAVARETS

Lacs de Paladru, Aiguebelette, Le Bourget - Laffray....

Salle des fêtes de MONTFERRAT (38)

SAMEDI 14 FEVRIER 2015

Gratuit femmes et enfants.

Organisé par :

LES AMIS DU LAVARET

. Lac de Paladru .

ENTREE 1€

avec le concours de "SIMON SAFARI" et de son "TEAM CARPE NOIRE"

Buffet et buvette sur place

Choucroute à midi sur réservation au 04 74 43 28 80 avant le 10/02/2015

SIMON SAFARI
38300 Bourgoin

PURE FISHING

MITCHELL

D·A·M

GARMIN

TRUITES ET OMBRES COMMUNS

La partie Est du département est très connue à travers l'Europe pour ses populations importantes de truites et d'ombres communs.
Vous pouvez partir à la traque des « dos bleu » du Haut Rhône entre Yenne et Evieu lors de la période automnale. Sèche, noyée, nymphe… il faut être prêt à tout pour pêcher ce poisson. Attention, le vieux Rhône reste assez sauvage, ne vous aventurez pas sans précautions sur les grandes gravières.

Cette année 2014 une grosse augmentation du cheptel d'ombres communs sur la rivière d'Ain a satisfait de très nombreux pêcheurs à la mouche. Quand il y a de l'eau, les poissons sont là.

© Laurent Guillermin

Vous trouverez avec un peu de connaissances une population d'ombres communs sur le Rhône, la rivière d'Ain, l'Oignin, l'Albarine.

Cette fin d'année 2014, la Valserine c'est vue attribuer le titre de « rivière sauvage ». Valserine, Semine, Ange, Oignin, Ain, Albarine, Séran, Furan, Suran, Brivaz, Treffond, Pernaz, Riez, Veyron, Allemogne, Allondon, Versoix…. Vous avez de quoi faire

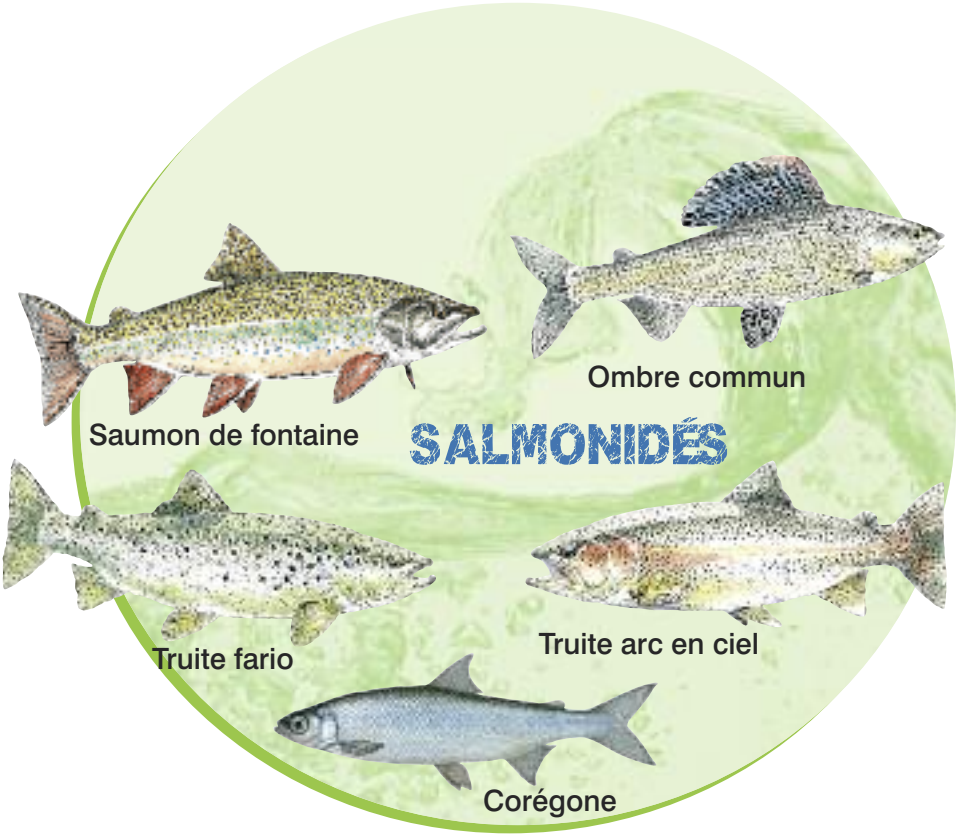

DOMBES
BUGEY

Mise à l'eau

PPVA

VORGER Michel - 04 76 07 71 52

2e catégorie, domaine publique
Rivière d'Ain (lots B16-17-18)
1ère catégorie
Le Riez, l'Ecotay,
le Veyron, Marlieu

Meximieux
La Truite de Meximieux

MOUSSY Tony - 04 78 06 43 21

Le Longevent
1 plan d'eau
(gestion privée)
Le Vairon

Villieu

BRUNETTI Rémy
06 33 53 07 98
06 29 80 82 15

Le Toison

Montluel - La Boisse

TELIOS Marc - 04 78 06 31 65

La Sereine
Concours pêche
initiatique enfants

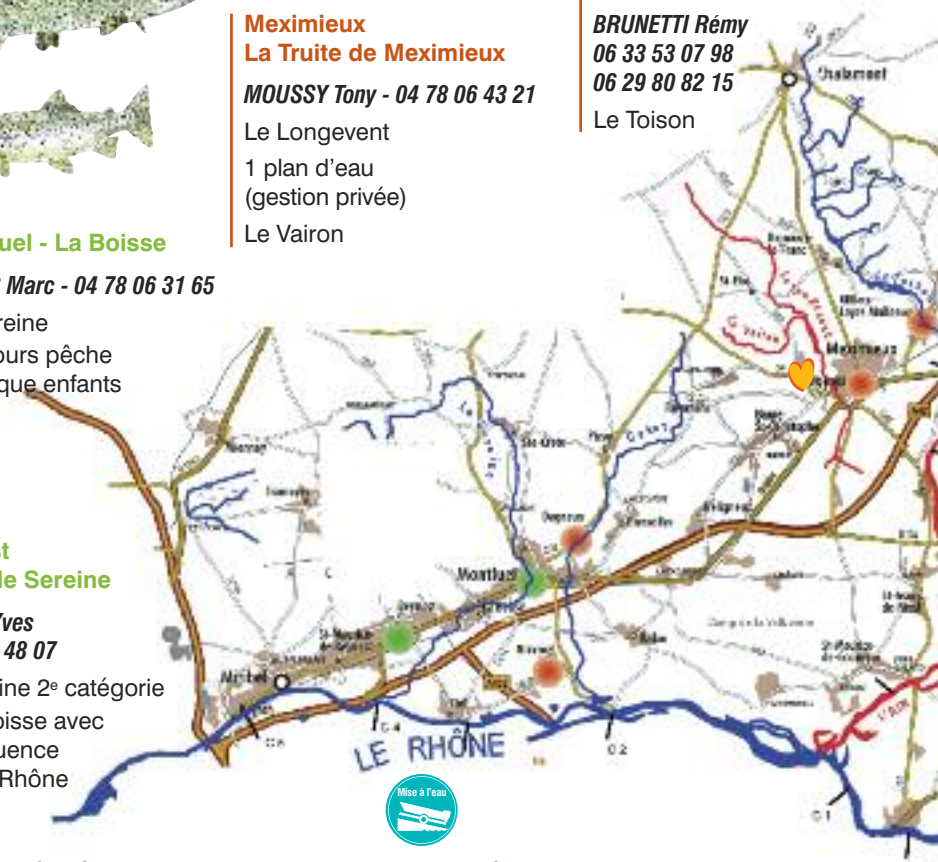

Beynost
La Gaule Sereine

RAGON Yves
04 78 01 48 07

La Sereine 2e catégorie
de la Boisse avec
la confluence
avec le Rhône

Mise à l'eau

Niévroz

WIPF Alain - 04 78 70 11 57

Lac des Pyes des Brotteaux
Rivière le Cottey + Lône du Rhône

Dagneux La Gaule du Cottey

SIBELLE Gilles - 04 78 06 15 95

Le Cotey 2e catégorie
Lac Neyton - 1 ha, non réciprocitaire

BASSE RIVIÈRE D'AIN ET AFFLUENTS

Cerdon

MARION Michel - 04 74 39 96 13

Le Veyron (1ère catégorie)

"NO KILL" rivière d'Ain

Commune de Pont d'Ain, lot B20

Limite amont : aval immédiat du barrage Convert

Limite aval : 300 mètres à l'aval du barrage Convert. Longueur 300 m

Pont d'Ain

GRADWOHL Christophe - 06 15 09 21 16

Rivière d'Ain (1ère et 2e cat.)

Lots B19-20-21

Lac de Longeville (eaux libres)

Concours - Vogliano (eaux closes, 2 lignes autorisées, pêche de nuit, cuillères, leurres et manié interdits)

FD AAPPMA

04 74 22 38 38

Lac de Priay

Lac de Longeville

U.P.R.A.

ROJON Daniel - 06 75 04 24 32

Rivière d'Ain 1ère catégorie

Du lot B22 à la confluence avec le Rhône B34

Où dormir ?

Poncin - 01450

Camping “Vallée de l’Ain” ***

Tél. 06 19 80 81 28 ou 04 74 35 72 11

Le camping « Vallée de l’Ain » situé à 300 m du village, en bordure de la rivière d’Ain, est idéal pour passer d’agréables et paisibles vacances. Dans un environnement calme et arboré il sera un pied à terre pour la pratique de nombreuses activités, notamment la pêche.
Côté pratique, un bar, un snack, un restaurant, une pizzeria, des barbecues vous permettront de varier les plaisirs de la table. Une piscine et une pateaugeoire sont à votre disposition de juillet à septembre. Soirée à thème, club enfants diverses animations en juillet et août.
Ouvert tous les jours du 01/04 au 30/09.

En savoir + : www.campingvalleedelain.com

TARIFS	Forfait	Chalet semaine	Chalet we	mobilhome sem	mobilhome we	Adulte/jour	Animal/jour	Camping-car	Enfant/jour
	de 10,50 à 23 €	de 250 à 600 €	de 80 à 90 €	de 230 à 580 €	de 70 à 80 €	de 4,00 à 5,00 €	de 1,50 à 2,50 €	de 12 à 17 €	de 3,10 à 3,60 €

A découvrir :

Coups de cœur Tourisme

© Gilles BREVET / Aintourisme

Cité médiévale - Pérouges

Incontournable !
Cette pittoresque et ancienne cité médiévale fortifiée (classée parmi les plus beaux villages de France) était, jusqu’au XIXe siècle, un prospère village de tisserands. Souvent choisie comme décor naturel pour le tournage de films, Pérouges offre à ses visiteurs un patrimoine de qualité (Tour de guet, ruelles pavées, musée, jardins et galeries d’art…).

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Le Vin de Cerdon

Le vignoble de Cerdon de 170 ha produit essentiellement des vins pétillants rosés. AOC depuis 2009, ce vin de qualité est naturellement gazéifié. Très fruité, il se déguste à l’apéritif ou accompagne volontiers un dessert. Il fait le bonheur des dames !

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

© Aline PERIER / Aintourisme

À découvrir :
Coups de cœur Tourisme

© Grottes de Cerdon

Les Grottes du Cerdon - La Balme sur Cerdon

Dans un écrin de verdure, les Grottes du Cerdon invitent leurs visiteurs à découvrir un monde souterrain, venu du fond des âges. Parcourez à pied le lit d'une ancienne rivière souterraine et admirez le travail naturel des eaux tumultueuses des grandes périodes glaciaires.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Pour en savoir + : www.routes-touristiques-ain.com - Tél. 04 74 32 38 69 (Brochure touristique sur demande)

PARCOURS "SANS TUER"
également appelés "NO KILL"

Rivière d'Ain :

a) Lot B23, communes de Priay et de Villette-sur-Ain, (1500 m) :
Limite amont : borne 45 à 200 m en aval du Pont de Priay.
Limite aval : normale de la rivière en passant par le chemin d'accès à la station de pompage de Villette-sur-Ain, rive droite.

b) Lot B27, communes de Villieu-Loyes-Mollon et Chazey-sur-Ain, (2000 m) :
Limite amont : borne 56 à l'extrémité aval de la digue du chemin de fer.
Limite aval : borne 58 sur le bord du chemin de bassin.

c) Lot B31, communes de Blyes, St-Jean-de-Niost, Charnoz-sur-Ain et Chazey-sur-Ain, (2000 m) :
Limite amont : borne 64 en face de Charnoz
Limite aval : borne 66 en face du Pont Neuf.

d) Réserve du barrage de Pont d'Ain, lot B20, commune de Pont d'Ain (300 m)
Limite l'amont : aval immédiat du barrage Convert
Limite l'aval : 300 mètres à aval du barrage Convert

Cette pratique concerne exclusivement la truite et l'ombre commun pour lesquels tout sujet capturé devra être remis à l'eau sans distinction de taille.
L'utilisation des appâts naturels et d'hameçons avec ardillons en vue de la capture des espèces truite et ombre commun est interdite.

Secteurs de pêche

BUGEY

Lagnieu - Sault-Brénaz
Union des pêcheurs à la ligne

GOUSSEF Nicolas
06 70 32 06 08

Lots B10-11-12

Bénonces
La truite du bas Bugey

ZANDER Stéphane - 04 74 36 10 60

La Pernaz (1ère catégorie)
La Brivaz (1ère catégorie)
Le Tréfond
L'Arodin (Cascade de Luyzet)

AAPPMA du Bas-Bugey

Fédération 04 74 22 38 38

1ère catégorie :
Le Furans, lots 1, 2, 3
Le Gland en aval de la cascade de Glandieu
Le Séran à partir de la source du Groin

2e catégorie :
Le Rhône A8 à A12, lots bis compris
Le lac de Barterand

Fleurs et Pêche
Christelle

Spécialiste carnassiers
Pezon et Mitchell - Illex - Gunki - Sensas - Shimano - Starbaits - VMC Cannelle - Water Queen - Mouchette de Charette - Power Line - Appâts vivants toute l'année

21, rue du Bugey
01360 Loyettes
Tél. 04 78 32 70 63

Mail : fleurs.peche@orange.fr
www.fleursetpeche.com

LE BAS BUGEY

Rossillon

DURAND Jean-Louis
04 79 81 80 66

Le Haut Furans,
limite aval : la Bergerie
limite amont : pont de Catrain

Chazey-Bons

GUERIN Pierre-Dominique
06 74 95 25 90

Le Furans
limite amont : la Bergerie
limite aval : pont d'Andert

FD - AAPPMA
850 m

"NO KILL" du Furan :

- **Communes de Belley et Andert-et-Condon**

Limite amont : Pont d'Andert-et-Condon, face aval
Limite aval : 900 mètres en aval du Pont d'Andert-et-Condon.
Longueur 900 m

- **Ancienne réserve de Chazey-Bons**

A l'amont : 130 m en amont du pont de la Louvetière
A l'aval : 270 m à l'aval du pont de l'Abbaye
Longueur : 1 000 m

"NO KILL" du Séran
Communes de Béon, Talissieu et Ceyzérieu
Limite amont : ancienne drague (mur en béton le long de la route départementale n° 105
Limite aval : confluence du ruisseau des Roches avec le Séran.
Longueur 800 m

Brens

Association des Pêcheurs amateurs aux engins et filets

Voir page 18

CARROTTE Georges
04 79 44 48 63 - 06 17 45 85 35

BUGEY

Torcieu - La Gaule

CEVRERO Patrick
06 75 04 37 98

L'Albarine en aval de St-Rambert à l'aval du Pont Martin

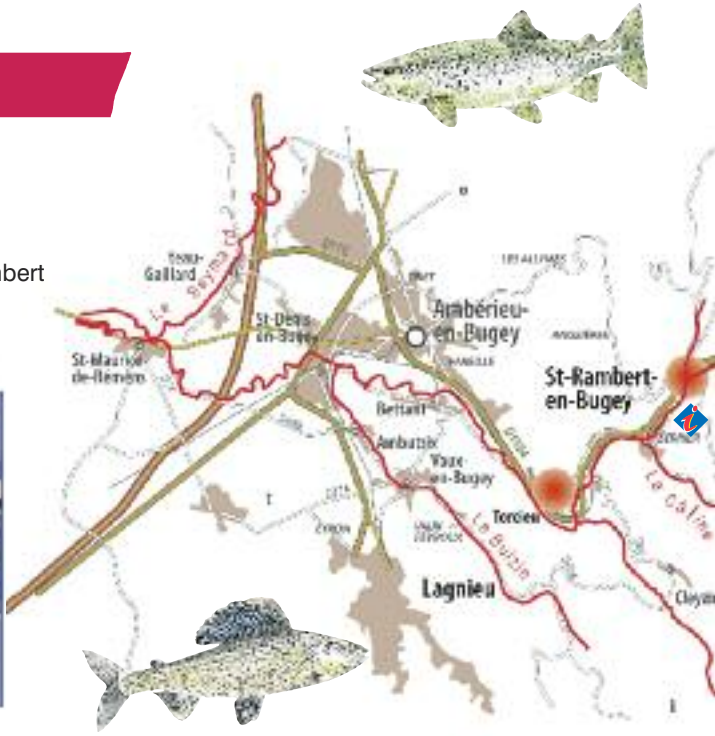

RIVIÈRE L'ALBARINE "NO KILL"

a) Commune d'Argis
Limite amont : digue d'Argis
Limite aval : Pont de la D104 Argis-Arandas (face amont). Longueur 300 m

b) Commune d'Oncieu-Argis
Limite amont : 125 m en amont du pont de Reculafolle
Limite aval : 445 m à l'aval du pont de Reculafolle.
Longueur 570 m

c) Commune de Tenay
Longueur 480 m
Limite amont : 240 mètres du pont de Tenay.
Limite aval : confluence avec le ruisseau des Eaux noires.

d) Commune de Chaley
Longueur 524 m
Limite amont : Entrée de la résidence de la Perrière
Limite aval : Passerelle du plat de la grille

e) Commune de St-Rambert-en-Bugey
Longueur 455 m
Limite amont : 50 mètres en amont du seuil de la passerelle d'accès à la maison de pays.
Limite aval : 405 mètres en aval du seuil de la passerelle d'accès à la maison de pays

Cette pratique concerne exclusivement les espèces truite et ombre commun pour lesquelles tout sujet capturé devra être remis à l'eau sans distinction de taille. L'utilisation des appâts naturels (poissons morts ou vifs), des leurres artificiels (cuillère, poissons nageurs, ondulante, leurre souple) est interdite sur ces parcours.

L'ALBARINE

AAPPMA de l'Albarine

MICHEL Martial
04 74 36 21 67

L'Albarine, de la cascade de la Charabotte jusqu'à l'aval de St-Rambert

Brevon, Caline, Mandorne

Le lac des Hôpitaux (17 ha)

1 réservoir pêche mouche (ouvert l'hiver)

Guide de pêche

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 01

Olivier TONDEUR

Ain Pêche

Tél. : 06 84 78 02 65
Voir page 3

G.C.T.P
TRAVAUX PUBLICS - VRD

EURL GCTP - Travaux publics - VRD
1, chemin du Creux des Veaux
01510 ARTEMARE
Tél. 04 79 42 25 54 - Fax 04 79 87 46 82

Le Refuge de l'Ermite
Hôtel de charme / Chambres climatisées
Formules pour nos amis pêcheurs : 55 € la nuitée + repas du soir + petit déjeuner

Tél. 04 74 36 20 20
Fax 04 74 36 14 83
Port. 06 77 33 64 87

85, avenue de Savoie (D 1504, face au stade de rugby) 01230 St-Rambert-en-Bugey

Chef de cuisine : David Muller (ancien élève de Georges Blanc à Vonnas 01)
le-refuge-de-lermite@wanadoo.fr | www.lerefugedelermite.com

Besoin d'informations ?

Office de Tourisme de la Vallée de l'Albarine

Maison de Pays
01230 Saint-Rambert-en-Bugey
Tél. 04 74 36 32 86

En savoir + : www.tourisme-albarine.com

Ventes des cartes de pêche de l'Albarine (pour les deux sociétés : l'AAPPMA de l'Albarine et la Gaule de Torcieu), le Lac des Hôpitaux, et l'étang de la Cascade de Chaley.

A découvrir :
Coups de cœur Tourisme

© Aline PERIER / Aintourisme

La Cascade de la Charabotte - Hauteville

Dans le massif du Bugey, tout près de la commune d'Hauteville-Lompnes, on peut suivre l'Albarine, rivière tumultueuse, qui mène à la spectaculaire cascade de la Charabotte, chute d'eau de plus de 115 m de haut.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Pour en savoir + : www.routes-touristiques-ain.com - Tél. 04 74 32 38 69 (Brochure touristique sur demande)

AVIVA
Cabinet Blanc - Berthod - Barbançon
Agents généraux

Assurances et placements pour particuliers et professionnels
Point Conseil **AFER**

1250, Grande-Rue
01700 MIRIBEL
Tél. 04 72 25 82 60

2, clos Dutillier
01500 Ambérieu-en-B.
Tél. 04 74 38 28 86

Où dormir ?

Hostiaz - 01110

6

La Fora - 2 épis

Tél : 04 74 37 59 44

Dans les montagnes du Bugey, sur le plateau dominant la Cluse des Hôpitaux, se trouve le village d'Hostiaz. Nous vous accueillons au gîte La Fora, une ancienne ferme rénovée pour vous recevoir en groupe, en famille ou entre amis. Selon la formule choisie, gestion libre, pension ou demi-pension, vous partagerez autour d'une table conviviale, une cuisine traditionnelle, privilégiant les produits locaux. Une documentation vous informe sur la région, ses richesses naturelles, ses visites et activités.

En savoir + : www.gite-lafora.com

TARIFS	Pers/nuit	1/2 pension	Pension	W.-E.	Semaine
	25/30 €	45/50 €	60/65 €	630/650 €	1 330/1 430 €

Où dormir ?

Chaley - 01230

7

Camping Municipal "Au pré commun"

Tél. 06 87 45 52 45

Venez passer quelques jours dans l'un des 3 chalets bois (l'Arc en Ciel, l'Ombre, la Fario) de 35m² situé dans un petit camping rural en bordure de l'Albarine. Plan d'eau de pêche sur place. Chaque chalet est composé de :1 ch. (1 lit 2 pers), 1 ch. (2 lits 90 superp.), séjour (conv. 2 pers. 120 cm), kitchenette, coin repas, salle d'eau, wc, chauffage élect., terrasse abritée, salon de jardin, petit local de pêche (frigo, évier) intégré au chalet avec accès indép. A prox : jeux d'enfants, terrain de jeux (ping-pong, jeux de boules, pétanque), randonnées, via-ferrata, canyoning, sentier d'interprétation. Toute l'année : ouvert tous les jours.

En savoir + : www.camping-chaley.fr

TARIFS	Vacances	Basse saison	W.-E.
	330 €	275 €	140 €

LE SÉRAN ET LE RHÔNE

BUGEY

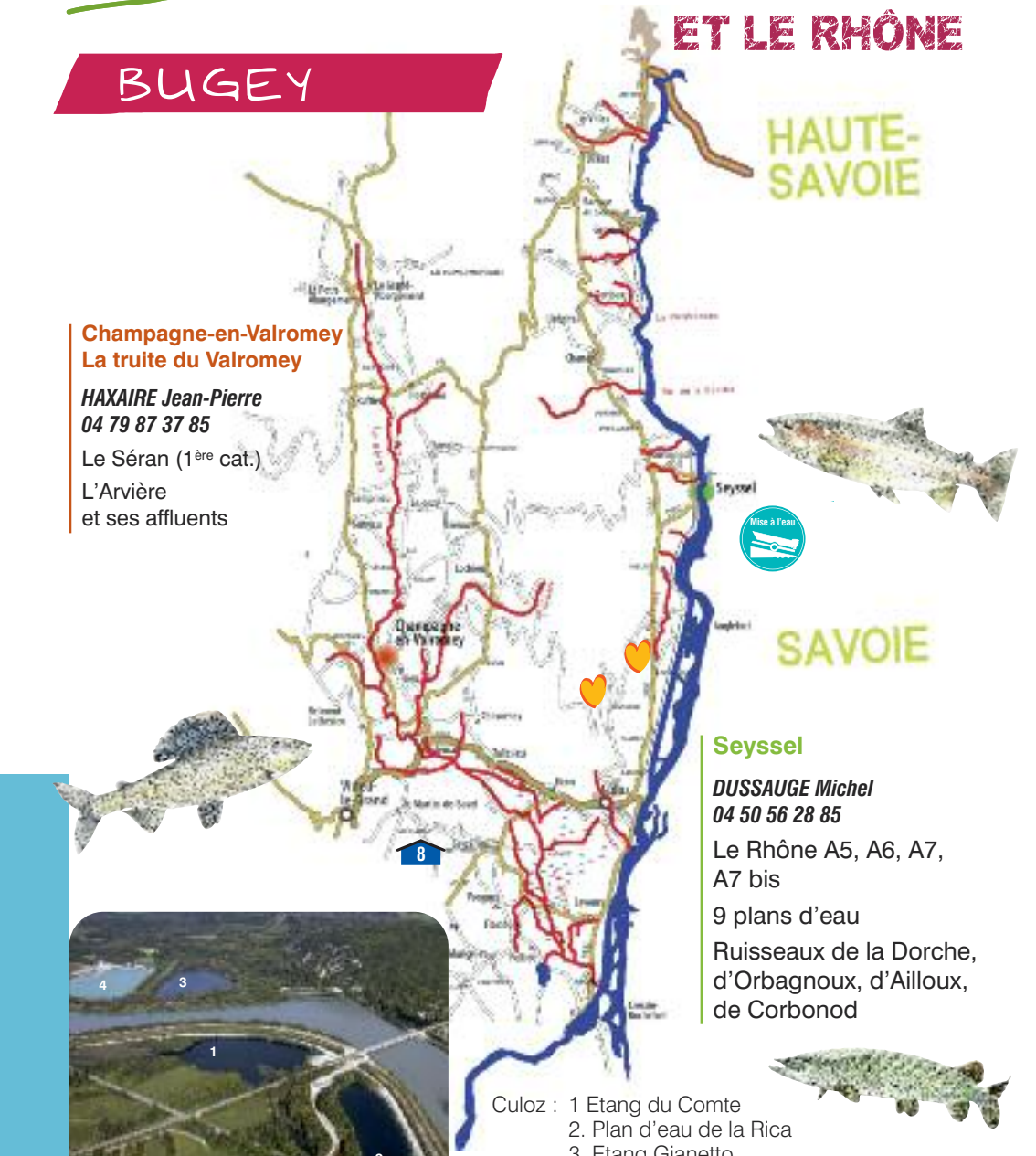

Champagne-en-Valromey
La truite du Valromey

HAXAIRE Jean-Pierre
04 79 87 37 85

Le Séran (1ère cat.)

L'Arvière
et ses affluents

Seyssel

DUSSAUGE Michel
04 50 56 28 85

Le Rhône A5, A6, A7, A7 bis

9 plans d'eau

Ruisseaux de la Dorche, d'Orbagnoux, d'Ailloux, de Corbonod

Culoz : 1 Etang du Comte
2. Plan d'eau de la Rica
3. Etang Gianetto
4. Gravière en exploitation (pêche interdite)

1. et 3. Domaine public
2. Domaine privé, eau close

Où dormir ?

Ceyzérieu - 01350

8

Aignoz (3 épis)

Tél. : 04 74 23 82 66

Au pied du Grand Colombier, à la porte du Marais de Lavours, à 300 m du séran et 7 km du Lac de Barterand, cette maison indépendante est idéalement située pour les amateurs de pêche à la mouche ou aux carnassiers et les amoureux de la nature. Gîte sur 2 niveaux (90 m²). Au rdc : hall d'entrée, séjour/coin cuisine et coin salon, salle de bain, buanderie. A l'étage : 2 chambres, salle d'eau. Terrasse couverte. Terrain clos.

En savoir + : www.gites-de-france-ain.com/gite-rural-G73010.html

TARIFS	Basse saison hiver	Basse saison été	Vac. hiver	Autres vac.	Moy. saison	Vac. été
	260 €	260 €	280 €	300 €	280 €	375 €

A découvrir :

Coups de cœur Tourisme

© Aline PERIER / Aintourisme

Les Vins du Bugey

Les vins du Bugey, AOC depuis 2009, représentent un vignoble de 500 ha sur 3 zones de production : Belley, Montagnieu et Cerdon. Sa richesse se compose d'une large palette de vins blancs et rosés tranquilles, rouges et pétillants qui régaleront votre palais. N'hésitez pas à pousser la porte de nos nombreux caveaux.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Pour en savoir + : www.routes-touristiques-ain.com - Tél. 04 74 32 38 69
(Brochure touristique sur demande)

Tabac - Cadeaux - Loto

Philippe Gautherot - Séverine Favario

Souvenirs, dépôt pressing
Articles & permis de pêche

18, place de l'Orme - 74910 SEYSSEL
Tél. 04 50 56 49 80

Ouvert du lundi au samedi
de 6 h à 13 h 30 et de 13 h 45 à 19 h 30
Le dimanche de 6 h à 12 h 30

BUGEY

PAYS DE GEX

- E-mail : groupement.valsemine@laposte.net
- Site internet : www.valsemine.com
- Timbre Valsemine : Pour accéder au groupement, il faut avoir acquitté :
  - la cpma
  - la cotisation fédérale
  - la cotisation statuaire de l'une des 4 AAPPMA

Sauf St-Germain-de-Joux, hors groupement

AAPPMA de Belleydoux La Gaule de la Semine

THOMAS Arnaud
04 74 75 54 23

La Semine
Limite aval : ligne électrique

AAPPMA de St-Germain-de-Joux La Semine

BERGAMASCO Dominique
04 74 73 52 05

La Semine
Limite amont :
la ligne électrique
Limite aval : confluence avec le Tacon

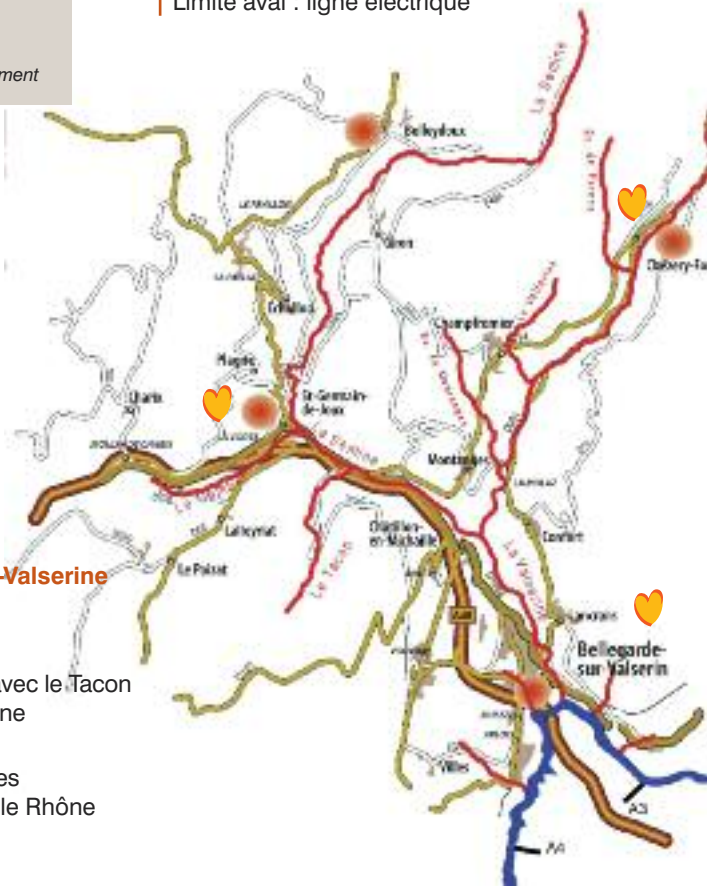

AAPPMA de Bellegarde-sur-Valserine La Gaule de la Valserine

BENAYON Pierre - 04 50 56 77 96

La Sémine, de la confluence avec le Tacon à la confluence avec la Valserine

La Valserine,
Limite amont : Pont des Pierres
Limite aval : confluence avec le Rhône

Le Rhône, lots A3 et A4

LA VALSERINE ET LA SEMINE

AAPPMA de Mijoux
Amicale des pêcheurs

DARMEY Patrick
04 50 41 32 45

La Valserine
Limite amont la source
Limite aval : “Les Mars”

Chézery-Forens
La Haute-Valserine

GROSGURIN Gérard
04 50 56 91 18

La Valserine
Limite amont : Pont Pierre Louis
Limite aval : Pont des Pierres

Guide de pêche

Pierre-Emmanuel AUBRY

Ain Pêche

Jura Fly Fishing
15, rue Cotebard - 39300 Crans - Tél. 06 79 65 63 75

Technique de pêche pratiquée :
- Pêche à la mouche (initiation, perfectionnement, techniques spécifiques)

Spécialités :
- Rivières du massif Jurassien : Semine, Valserine
- Parle anglais et espagnol couramment
- Titulaire brevet d’état pêche à la mouche

En savoir + : www.jura-flyfishing.com

Sauvage, vous avez dit sauvage ?

Rivières Sauvages

01 Fédération Départementale Pêche

ERN

WWF

l’ain Conseil général

RhôneAlpes Région

Où dormir ?

9

Mijoux – 01410
La Michaille (3 clés)
3 Chemin sous Montoiseau
Tél. 04 50 41 32 45

Laissez-vous charmer par le panorama grandiose du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, idéal pour les amateurs de pêche à la mouche, de grands espaces en montagne l'été comme l' hiver. Située au pied de la Valserine, Géraldine et Patrick vous accueillent à Mijoux dans leur maison familiale comprenant 5 chambres d'hôtes pour 15 personnes toutes situées au rez-de-chaussée. Vous pourrez découvrir les plaisirs de la glisse l'hiver, la randonnée à pied l'été et taquiner la truite. Sans oublier les bons petits plats mitonnés par la maîtresse de maison. Ouvert toute l'année, tous les jours.

En savoir + : www.gite-lamichaille.fr ou http://www.clevacances-ain.com

TARIFS	2 pers	Pers suppl.	Repas
	60 €	27 €	20 €

A découvrir :
Coups de cœur Tourisme

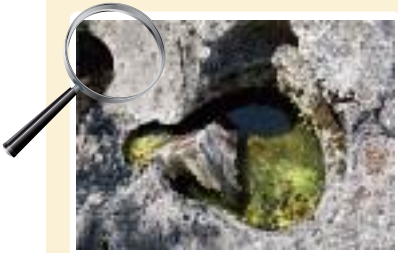

© Daniel GILLET / Aintourisme

Les Marmites de Géant - Saint-Germain de Joux

Résultant de l'action de l'eau de la rivière la Semine et de son affluent le Combet, des cavités circulaires profondes de 2 à 3 m se forment dans la roche calcaire. Après Echallon suivre Saint-Germain-de-Joux direction Bellegarde/ Valserine.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

Le Bleu de Gex

Fromage doux à pâte persillée, bénéficiant de l'AOP, se présente sous la d'une meule de 7,5 kg dont la croûtre est marquée "GEX". Rendez-vous à la Fromagerie de l'Abbaye à Chezery pour avoir un petit aperçu de sa réalisation artisanale grâce à sa galerie de visite qui surplombe les ateliers de fabrication.

Pour en savoir + : www.ain-tourisme.com

© Aline PERIER / Aintourisme

1 itinéraire à découvrir avec son smartphone :
- **La Valserine**

CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT

BEWARE OF STILL WATERS! DIE SCHEINBARE RUHE BIRGT GEFAHREN! RUST BEDRIEGT! GEVAARLIJK GEBIED!
CALMA APPARENTE, RISCHIO PRESENTE! ¡CALMA APARENTE, RIESGO PRESENTE!

La production d'électricité à partir des usines hydroélectriques entraîne des lâchers d'eau pouvant provoquer de brusques montées du niveau des rivières. Soyez prudents !

EDF SA au capital de 924 433 331 € - RCS Paris 552 081 317 - Direction Production Ingénierie - Conception & réalisation : Corporate Fiction - 01 43 14 99 99 • Illustrations : Bruno Duhamel - Réf. HY0060-2012 • Mai 2012

Plus d'infos sur bugey.edf.com

Découvrez l'univers passionnant de la production d'électricité...

... au Centre d'Information du Public de la centrale nucléaire du Bugey

Horaires d'ouverture :
Mercredi et samedi : 9h – 12h30 / 13h30 – 18h

Fermé les jours fériés.

Contact : 04 74 34 30 09 ou bugey-cip@edf.fr

Le Centre d'Information du Public est situé sur la RD 20, entre les communes de Saint-Vulbas et Loyettes.

Liste des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative de l'Ain

Ambérieu-en-Bugey - Tél. 04 74 38 18 17
http://ville-amberieuenbugey.fr

Ars-sur-Formans - Tél. 04 74 08 10 76
http://www.ot-ars-pod.fr

Bâgé-le-Châtel - Tél. 03 85 30 56 66
http://www.tourisme-bagelechatel.fr

Bellegarde-sur-Valserine - Tél. 04 50 48 48 68
http://www.ot-bellegarde01.fr

Belley - Tél. 04 79 81 29 06
http://www.bugeysud-tourisme.fr

Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 22 49 40
http://www.bourgenbressetourisme.fr ou
http://mobile.bourgenbressetourisme.com

Cerdon - Tél. 04 74 39 93 02
(Syndicat d'Initiative) - http://si-cerdon.fr

Champagne-en-Valromey - Tél. 04 79 87 51 04
http://www.valromey-retord.fr ou
http://www.valromeyretord.com

Châtillon-sur-Chalaronne - Tél. 04 74 55 02 27
http://www.tourisme-en-dombes.com

Culoz – Tél. 04 79 81 29 06
(Bureau information)
http://www.bugeysud-tourisme.fr

Divonne-les-Bains - Tél. 04 50 20 01 22
http://www.divonnelesbains.com

Ferney-Voltaire - Tél. 04 50 28 09 16
http://www.paysdevoltaire.com

Gex - Tél. 04 50 41 53 85
http://www.paysdegex-lafaucille.com

Hauteville-Lompnes - Tél. 04 74 35 39 73
http://www.plateau-hauteville.com

Izernore - Tél. 04 74 76 51 30
http://www.tourisme-izernore.com

Lélex - Tél. 04 50 20 91 43
http://www.monts-jura.com

Lhuis - Tél. 04 74 39 80 92
http://www.tourismelhuis.fr

Meximieux - Tél. 04 74 61 11 11
http://www.mairie-meximieux.fr

Mézériat - Tél. 04 74 30 20 10
(Syndicat d'Initiative)
simztfournier@orange.fr

Mijoux - Tél. 04 50 41 30 28
http://www.mijoux-tourisme.fr

Miribel - Tél. 04 78 55 61 16
http://www.cc-miribel.fr

Montluel - Tél. 09 75 28 27 72
http://www.tourisme.cc-montluel.fr

Montmerle-sur-Saône - Tél. 04 74 67 20 68
http://www.ccm3r.org

Montrevel-en-Bresse - Tél. 04 74 25 48 74
http://www.tourisme-montrevelenbresse.fr

Nantua - Tél. 04 74 75 00 05
http://www.nantua-tourisme.com

Neuville-sur-Ain - Tél. 04 74 37 77 16
(Syndicat d'Initiative)
mairie@neuvillesurain.fr

Oyonnax - Tél. 04 74 77 94 46
http://www.tourisme-oyonnax.com

Pérouges - Tél. 04 74 46 70 84
http://www.perouges.org

Poncin - Tél. 04 74 37 23 14
http://www.paysducerdon-valleedelain.fr

Pont d'Ain - Tél. 04 74 39 05 84
(Bureau Information)
tourisme.pontdain@yahoo.fr

Pont-de-Vaux - Tél. 03 85 30 30 02
http://www.cc-pontdevaux.com

Pont-de-Veyle - Tél. 03 85 23 92 20
http://www.cc-pontdeveyle.com

Saint-Étienne-du-Bois - Tél. 04 74 30 59 67
http://www.bresse-revermont.fr

Saint-Genis-Pouilly - Tél. 04 50 42 29 37
http://www.saintgenispouillytourisme.fr

Saint-Rambert-en-Bugey
Tél. 04 74 36 32 86
http://www.tourisme-albarine.com

Saint-Trivier-de-Courtes - Tél. 04 74 30 70 77
http://www.tourisme-stdc.com ou
http://www.fermemuseedelaforet.com

Seyssel - Tél. 04 50 59 26 56
http://www.ot-pays-de-seyssel.fr

Thoissey - Tél. 04 74 04 90 17
http://www.cc-valdesaonechalaronne.

Trévoux - Tél. 04 74 00 36 32
http://www.tourisme-trevoux.com

Villars-les-Dombes - Tél. 04 74 98 06 29
http://www.villars-les-dombes.com

Virieu-le-Grand - Tél. 04 79 87 85 22
(Bureau Information)

LA VALSERINE,
première rivière sauvage
labellisée de France
11 octobre 2014
PRÉSERVER
notre qualité de vie
mon
Département,
100%
essentiel
SITE
RIVIÈRES SAUVAGES
©Yannick Gougenheim
www.ain.fr
l'ain
Conseil général

musée
Escale
Haut
Rhône
113 rue de l'Espace Rhône
La Bruyère
01300 Brégnier-Cordon
04 79 42 06 06
info@escalehautrhone.fr
www.escalehautrhone.fr

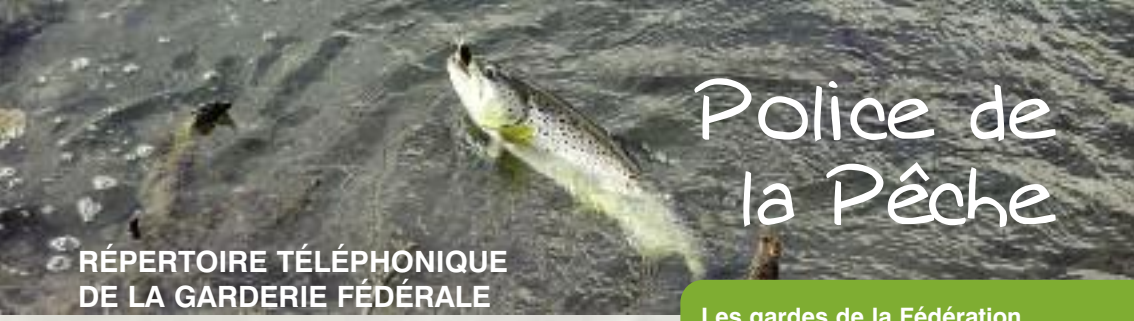

Police de la Pêche

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE DE LA GARDERIE FÉDÉRALE

Les gardes de la Fédération de pêche et les agents techniques de l'ONEMA assurent la surveillance des lots AAPPMA, si vous constatez une pollution, un assèchement ou un acte de malveillance, avertissez-les. Les gendarmes peuvent aussi intervenir.

Gardes-Pêche Fédéraux

- Secteur Oignin - Nantua - Pays de Gex - Oyonnax - Valserine
  Fédération de pêche 01 - 04 74 22 38 38
- Secteur Bourg - Revermont - Côtière
  Marcel Borget 06 80 72 05 56
- Secteur Belley - Haut Rhône - Albarine
  Bernard Gougeon 06 07 84 95 89
- Secteur Bresse - Saône - Chalaronne
  Gérald Borget 06 08 26 63 53
- Secteur Basse Rivière d'Ain
  Ensemble de la garderie

Agents techniques Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique

- Chef de Brigade
  Jean-Pierre Romieux
  23, rue de Bourgmayer BP60180
  01005 Bourg en Bresse cedex
  Tél. 04 74 45 31 86 - Fax 04 74 23 55 17
  sd01@onema.fr
- Secteur Rhône - Bellegarde - Haut Bugey Valserine - Semine - Oignin - Nantua - Sylans
  Romain Serive 06 72 08 15 53
- Secteur Pays de Gex - Versoix - Allendon - Annaz - Rhône de Seyssel à Bregnier Cordon - Bugey
  Marion Draperi 06 72 08 14 71
- Secteur Bresse - Veyle - Reyssouze amont - Sevron - Solnan
  Pascal Brochard 06 72 08 14 67
- Secteur Dombes - Côtière - Val de Saône
  Thierry Perrin 06 72 08 14 68
- Secteur Suran - Albarine - Rivière d'Ain - Rhône - Sault Brénaz
  Sébastien Aubert 06 72 08 13 66

Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- 900 km de cours d'eau en 1ère catégorie
- Dont 6 parcours no-kill sur la Rivière d'Ain et l'Albarine.
- 2 réserves actives sur la Valserine et la Semine.

- 1300 km de cours d'eau en 2e catégorie.
- 1150 hectares d'étangs, plans d'eau et lacs.

Fédération des AAPPMA 01
10, allée de Challes
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 22 38 38
Fax 04 74 24 66 59
federation.peche.01@wanadoo.fr
www.federation-peche-ain.com

Découvrez en liens les sites internet de différentes AAPPMA du département

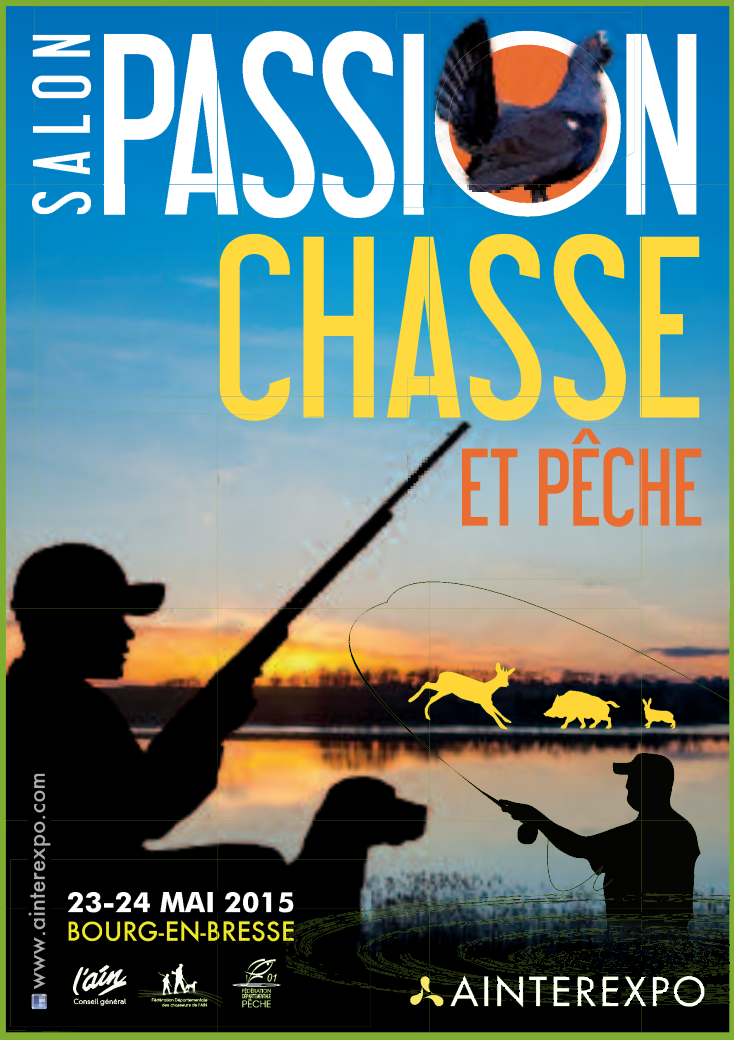

Crédits photos : Casino Divonne les Bains, G. Brevet-Aintourisme, A. Perrier, T. Moiroux, J. Alves, J.P Gotti, FD 01, Allain photos aériennes, Droits réservés, Laurent Guillermin - Franck Charel
Multitude Imprimerie - 01 Trévoux

Fédération des AAPPMA 01

10 allée de Challes
01000 BOURG-en-BRESSE
Tél. 04 74 22 38 38
Fax 04 74 24 66 59
www.federation-peche-ain.com

Aintourisme

Agence de Développement Touristique du département de l'Ain

34 rue Général Delestraint - CS 90078
01002 BOURG-en-BRESSE cedex - France
Tél. 04 74 32 31 30
Fax 04 74 21 45 69
www.ain-tourisme.com

Réseau National des Destinations Départementales

l'ain Conseil général